

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

Salle François MAURIAC, rue du Professeur Arnozan
Le LUNDI 29 MARS 2021 à 18 H

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Par ailleurs, je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public, mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal des séances publiques du 1^{er} février et du 1^{er} mars 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la passation des accords-cadres de maintenance des aires de jeux et signature de la convention constitutive
- 4 - Contrat de co-développement 2018 – 2020 entre Bordeaux Métropole et Talence – Avenant de prolongation d'une année – Autorisation
- 5 - Adoption d'une charte déontologique des marchés publics à Talence

RAPPORTEUR M. DUART, Adjoint délégué à l'Éducation

- 6 - Fusion des écoles maternelles et élémentaires Paul Lapie, Maurice Ravel en école primaire Paul Lapie, école primaire Maurice Ravel

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 7 - Compte administratif – Année 2020
- 8 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2020

- 9 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres
- 10 - Budget Primitif - Exercice 2021
- 11 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2021
- 12 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Exercice 2021
- 13 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2021
- 14 - Subventions aux associations – Année 2021

RAPPORTEUR Mme CHADEBOST, Adjointe, Présidente du Conseil Communal 3 – Le Lycée, Peylanne, Plume la Poule

- 15 - Participation – Subvention exceptionnelle à l'association la Fringalerie

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars

- 16 - Participation – Subvention exceptionnelle au Centre Social et Culturel MIX-CITÉ
- 17 - Participation – Subvention exceptionnelle à l'Association Espoir pour Tous

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 18 - Création d'un poste au tableau des effectifs 2021
- 19 - Rémunération d'un poste de cuisinier

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 20 - Stade Nautique HENRI DESCHAMPS – Désaffectation couverture du bassin extérieur – Retrait, transport et destruction

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives

- 21 - Renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la création, le développement et la gestion d'une Carte jeune partagée entre plusieurs communes. Autorisation. Signature

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni Salle François MAURIAC, le 29 mars 2021 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRÉSENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON (à partir de la question n° 5), M. CAZABONNE (de la question n° 1 à la n° 10), M. BONNIN, Mme DESGUERS (de la question n° 1 à la question n° 18), M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW (à partir de la question n° 5), Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES (à partir de la question n° 4), Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSÉS AYANT DONNÉ DÉLÉGATION : Mme BONORON (procuration à M. SALLABERRY pour les questions n° 1 à n° 4), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN pour les questions n° 11 à n° 21), Mme DESGUERS (procuration à M. PENE pour les questions n° 19 à n° 21), Guillaume GARRIGUES (procuration à Mme SALLET pour les questions n° 15 à n° 21)

ABSENTS : Mme LUDLOW (pour les questions n° 1 à n° 4), M. GARRIGUES (pour les questions n° 1 à n° 3)

Mme CHADEBOST a été désignée comme secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je voudrais vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'à vous qui nous regardez en distanciel comme maintenant il est d'usage de le dire, ou qui nous regarderez avec un petit peu de retard et vous remercier d'être là. Je vous souhaite donc la bienvenue pour ce Conseil municipal du 29 mars 2021 dont Mme Jacqueline CHADEBOST sera la secrétaire.

N° 1 - Approbation du procès-verbal des séances publiques du 1^{er} février et du 1^{er} mars 2021

M. LE MAIRE : Ces procès-verbaux appellent-ils des remarques de votre part ? Il n'y en a pas, ils sont adoptés à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal des séances publiques du 1^{er} février 2021 et du 1^{er} mars 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ? M. BARDIN ?

M. BARDIN : Oui M. le Maire, mes chers collègues, bonjour. J'ai une question sur les numéros 3 et 21 pour réitérer une demande que j'ai faite également en Commission d'Appels d'Offres, serait-il possible d'avoir à chaque fois que sont engagées des sommes sur les marchés publics, un bilan financier des opérations en cours pour que nous puissions avoir la situation globale des opérations ?

M. LE MAIRE : Écoutez, je regarde le Directeur Général en charge des ressources, pour moi rien ne s'y oppose, nous allons donc essayer de voir comment on peut vous donner cela. Alors il n'y a, vous le savez, jamais d'avenant à la mairie de Talence, mais dans l'hypothèse

où cela pourrait arriver, on vous fera passer cela, pas de problème. Je rappelle que la somme des avenants déclenche parfois une procédure, nous sommes donc parfois obligés de le faire. Je fais transmettre votre demande au service. Pas d'autre remarque ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 16/02/21	Passation d'un contrat de cession pour une conférence sur les représentations de genre dans les Arts, suivie d'un temps de débat au Dôme le lundi 8/03/2021 dans le cadre de la journée internationale des Droits des Femmes. Montant de la prestation : 319,00 € TTC	Parti collectif – Bordeaux (33)
N° 2 17/02/21	Passation d'un avenant de transfert à l'accord-cadre n° 18/04-13 « Fournitures et outillages à main de soudure » pour la poursuite de son exécution aux conditions prévues suite à la procédure de fusion par voie d'absorption de la SAS René LEDOUX.	SASU COMPTOIR AGRICOLE ET COMMERCIAL DE COGNAC (C.A.C.C.) PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE – Cognac (16)
N° 3 17/02/21	Passation de modifications sur les marchés suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la création de la Maison des solidarités : - Marché 19/36-3 : Gros œuvre Montant de l'avenant : + 17 467,51 € TTC - Marché 19/36-5 : Couverture – étanchéité - zinguerie Montant de l'avenant : + 1 793,32 € TTC - Marché 19/36-7 : Plâtrerie – faux plafonds Montant de l'avenant : + 1 848,60 € TTC	SAS AP BATIMENT – Tresses (33) SAS SMAC – Mérignac (33) SARL COPEP – Pessac (33)
N° 4 17/02/21	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de diététicien pour le service de la restauration municipale pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2021, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2023. Montant annuel estimé : 2 800,00 € TTC	Mme Lucie ROBIN – Le Teich (33)
N° 5 18/02/21	Passation d'un avenant de transfert pour la poursuite de l'exécution du marché n° 20/24AOO-1 aux conditions prévues,	SAS COLAS FRANCE – Paris cedex (75)

	<p>suite à la réorganisation du groupe COLAS France dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade nautique Henri Deschamps (transfert de la SAS COLAS à la SAS COLAS FRANCE).</p>	
<p>N° 6 23/02/21</p>	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition de matériels de fitness et de musculation pour la pratique en intérieur pour une durée ferme allant de la date de notification jusqu'au 10/09/2021, puis renouvelable par tacite reconduction 2 fois 12 mois.</p> <p>Montant annuel estimé : 118 905,44 € TTC</p>	<p>BODYTONICFORM SAS – Voiron cedex (38)</p>
<p>N° 7 23/02/21</p>	<p>Résiliation de l'accord-cadre relatif au nettoyage et à la maintenance d'espaces verts au titre des années 2019 à 2021 du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, sur le fondement de l'article 31.1 du CCAG FCS et des dispositions de l'ordonnance n° 2020-319 du 25/03/2020 modifiée, avec effet à la date de notification de la présente décision.</p>	<p>SARL DSI-AQUITAINE – Bruges (33)</p>
<p>N° 8 24/02/21</p>	<p>Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 19/31-1 « Terrassement – voirie et réseaux divers » pour la poursuite de son exécution aux conditions prévues dans le cadre de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle au titre des années 2019 à 2022 suite à la restructuration interne du groupe COLAS France (apport de l'ensemble des actifs de la SAS COLAS SUD OUEST).</p>	<p>SAS COLAS FRANCE – Rueil Malmaison (92)</p>
<p>N° 9 26/02/21</p>	<p>Recours aux conseils d'un cabinet d'avocats suite à une difficulté d'ordre juridique survenue durant la procédure de passation du lot n° 3 « Uniformes, chaussures, accessoires » dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition de vêtements et de chaussures à usage professionnel (années 2021-2024).</p>	<p>SCP d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 10 1/03/21</p>	<p>Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau de la piscine olympique de Villenave d'Ornon afin qu'il y soit dispensé les enseignements de natation scolaire et d'école de natation par les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de la ville de Talence</p>	<p>MAIRIE DE VILLENAVE D'ORNON – Villenave d'Ornon (33)</p>
<p>N° 11 1/03/21</p>	<p>Signature d'une convention pour une résidence d'écriture « La casa de Pedro (2) » les 4 et 5/03/2021 au Forum des Arts et de la Culture.</p>	<p>ASSOCIATION ARTS ET RENCONTRES – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 12 2/03/21</p>	<p>Passation d'un contrat de cession pour la programmation d'ateliers, en complément du dispositif « Science Infuse », au sein des centres de loisirs de l'école Joliot-Curie élémentaire le 24/03 et maternelle le 13/04, de l'école Georges Lasserre élémentaire le 7/04 et au Forum des Arts et de la Culture le 29/04/2021.</p> <p>Montant de la prestation : 350,00 € TTC</p>	<p>Christelle SANCHEZ - FOURMIDABLES – Artigues-près-Bordeaux (33)</p>

N° 13 2/03/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Avare » le samedi 26/06/2021 au parc Chantecler dans le cadre du Festival En plein Arts. Montant de la prestation : 3 895,60 € TTC	COLLECTIF DU PRELUDE – Paris (75)
N° 14 2/03/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « FEE » le samedi 26/06/2021 au parc Chantecler dans le cadre du Festival En plein Arts. Montant de la prestation : 2 034,80 € TTC	COMPAGNIE LE NOM DU TITRE – Rouen (76)
N° 15 2/03/21	Passation d'un marché pour l'accès à un serveur de télégestion pour les bornes escamotables avec contrôle d'accès sur la Place du 8 mai 1945 et l'allée Peixotto pour une durée allant de la date de notification au 31/10/2021, reconductible par tacite reconduction jusqu'au 31/10/2022. Montant annuel estimé et révisable : 420,00 € TTC	SAS URBAFLUX – Berry-Bouy (18)
N° 16 8/03/21	Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à l'acquisition de vêtements et de chaussures à usage professionnel pour une durée ferme allant de leur date de notification au 31/12/2021, puis renouvelables par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024. - Lot 1 : Vêtements de travail et vêtements de protection individuelle Montant annuel estimé : 25 202,83 € TTC - Lot 2 : Chaussures de protection individuelle Montant annuel estimé : 25 266,11 € TTC - Lot 3 : Uniformes, chaussures et accessoires Montant annuel estimé : 38 086,14 € TTC - Lot 4 : Vêtements et chaussures multi-sports Montant annuel estimé : 13 049,56 € TTC - Lot 5 : Vêtements de fonction (costume / tailleur) Aucun pli - Lot 6 : Blouses et tabliers de protection Montant annuel estimé : 8 382,60 € TTC	SAS PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE – Bordeaux (33) Siège social : Cognac (16) SAS PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE – Bordeaux (33) Siège social : Cognac (16) SAS MARCK & BALSAN – Gennevilliers (92) venant aux droits à la suite de la SAS SENTINEL – Gennevilliers (92) par fusion- absorption EURL P.S.P. (POKEE SPORT PUBLICITE) – Montluçon (03) SAS L'ECHOPPE – Bordeaux (33)
N° 17 8/03/21	Modification de la régie de recettes « Régie médiathèque » à compter du 1/04/2021 portant notamment sur l'ouverture d'un	

	compte de dépôt de fonds, la suppression des tickets et l'abandon de l'utilisation des carnets à souche.	
N° 18 8/03/21	Modification de la régie de recettes « Animations socio-culturelles » à compter du 1/04/2021 portant notamment sur l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds, la suppression des tickets et l'abandon de l'utilisation des carnets à souche.	
N° 19 8/03/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mesdames Isabelle et Pascaline CASTEL auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant à obtenir l'annulation de l'arrêté de déclaration préalable n° 33522 20 Z 6145 en date du 28 juillet 2020 délivré à Mme Laurence MATHIEU.	
N° 20 9/03/21	Acquisition de prestations de service pour externaliser le nettoyage de locaux au sein du Stade Pierre-Paul Bernard pour une période allant jusqu'au 31/08/2021. Montant de la dépense : 7 279,51 € TTC	UGAP – Mérignac Cedex (33)
N° 21 11/03/21	Passation d'un second avenant au marché n° 20/21-2A « Gros œuvre – démolitions – fondations » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie pour l'installation de deux chauffages soufflants industriels pendant un mois. Cette opération permettra de sécher les parois du bâtiment, suite aux intempéries et fortes pluies, afin de permettre aux corps d'état du second œuvre d'intervenir sans décalage du calendrier d'exécution des travaux. Montant de l'avenant n° 2 : + 2 047,20 € TTC Nouveau montant du marché n° 20/21-2A : 1 533 637,50 € TTC	SECMA BATIMENT SAS – Floirac (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 3 - Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la passation des accords-cadres de maintenance des aires de jeux et signature de la convention constitutive

M. LE MAIRE : Oui, vous le savez, par une délibération en date du 18 juin 2018, nous avons approuvé l'adhésion de la commune de Talence à un groupement de commandes constitué avec le CCAS en vue de cet accord-cadre à bons de commande 2019 – 2021, que ce qui vous est proposé a pour objectif une procédure coordonnée de mise en concurrence, le renforcement de la sécurité juridique des achats et on l'espère, la réalisation d'économies d'échelle, les fameuses économies d'échelle par l'obtention d'offres normalement plus avantageuses. Tout cela est conforme à l'article L2113-6 et suivants du Code de la commande

publique, c'est une délibération technique. Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Abstentions, votes contre ? Pas d'avantage. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« La commune de Talence et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Talence souhaitent constituer un groupement de commandes permanent (articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique) pour la passation des accords-cadres à bons de commande relatifs aux services de maintenance des aires de jeux.

Je vous propose de désigner, par convention, la commune de Talence, coordonnateur du groupement. Elle sera ainsi chargée, au nom des membres du groupement :

- de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics,
- de signer et de notifier les accords-cadres concernés.

En ce qui concerne l'exécution des accords-cadres passés par ce groupement, chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assurera de leur bonne exécution.

L'intégralité des frais matériels de fonctionnement de ce groupement (frais communs de publicité, reprographie...) sera prise en charge par ledit coordonnateur.

Aussi je vous propose d'approuver :

- l'adhésion de la commune de Talence au groupement de commandes permanent composé par la commune de Talence et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Talence pour la passation des accords-cadres relatifs à la maintenance des aires de jeux,
- la signature de la convention constitutive de ce groupement ».

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 4 - Contrat de codéveloppement 2018 – 2020 entre Bordeaux Métropole et Talence – Avenant de prolongation d'une année – Autorisation

M. LE MAIRE : Alors vous le savez, le contrat de codéveloppement entre la Ville et Bordeaux Métropole, mais ce n'est pas qu'avec Talence, avec l'ensemble des villes de Bordeaux Métropole pour les années 2018 – 2020 est arrivé à échéance le 31 décembre de l'année 2020 et qu'en raison de la crise sanitaire et du report des élections municipales, du 2^{ème} tour en l'occurrence, les travaux préparatoires n'ont pas pu débuter comme prévu. C'est donc une délibération qui est exposée dans l'ensemble des villes de la Métropole. Je voudrais dire, toutes nos fiches qui étaient présentes sont automatiquement prolongées ; en revanche 3 nouvelles fiches figurent dans ce document : la mise en place d'une stratégie en faveur de la protection de la biodiversité, la plantation de 1 million d'arbres sur le territoire de la Métropole, c'est le plan 1 million d'arbres et puis la pérennisation des travaux de marquage temporaire dans le cadre du plan d'urgence vélo qui va aussi concerner notre Ville. Vous dire que les travaux de préparation du Codev suivant sont en cours, j'ai eu les premières réunions

avec la Métropole en fin de semaine, il est prévu que tout cela soit finalisé pour cet automne pour la Ville de Talence et pour l'ensemble des villes de la Métropole. Pas de question ?
M. DELLU, bonsoir.

M. DELLU : Oui, bonsoir, M. le Maire, bonsoir, mes chers collègues, j'ai une question parce que vous avez dit qu'il y a 3 nouvelles fiches et elles ont toutes été reconduites. Pourtant, il y a bien marqué sur l'une des lignes qui est : « requalification du cœur de quartier de Thouars, création d'une voie douce, cette fiche est supprimée », il y a donc bien une suppression.

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à M. JESTIN.

M. JESTIN : Ce n'est pas une suppression, c'est une substitution. C'est qu'elle vient compléter la fiche qui a pris un peu de corps du carrefour Roul / Libération et donc la Métropole nous a demandé de substituer une fiche pour financer cela et on a donc retiré celle-ci pour compenser l'augmentation du coût du carrefour de Roul / Libération. C'est donc une substitution, c'est en ce sens-là et elle a donc été actée au travers de cet avenant-là.

M. LE MAIRE : M. BARDIN.

M. BARDIN : Oui je vais profiter de cette délibération parce que je vois que les fiches retenues, il y en a pas mal qui concernent les mobilités et les déplacements, pour faire une remarque. La première, c'est sur la fiche action retenue qui était pour les Vélobox, je crois, qui a décidé de l'implantation des Vélobox ? Parce qu'a priori, le groupe déplacement n'a pas été contacté, consulté tout du moins. Je rappelle que depuis 1 an, nous avons eu une seule réunion du groupe déplacement ce qui fait peu compte tenu de l'enjeu majeur qu'est le déplacement sur notre commune et pour savoir si on aurait pu envisager que ces implantations soient au moins concertées avec le groupe déplacement, mais également avec les citoyens.

M. LE MAIRE : M. GARRIGUES va vous répondre si on peut lui apporter le micro, s'il vous plaît.

M. GARRIGUES : Merci M. le Maire, chers collègues, sur ces Vélobox, effectivement c'est un sujet qui est arrivé récemment, mais que nous travaillons depuis plusieurs années, on avait choisi, nous, élus, de les positionner dans un premier temps sur le quartier nord et c'est pour cela qu'il y a 1 an ou 2 ans, de mémoire, je parle sous le contrôle de Mme CHABBAT qui était Présidente du Conseil communal nord à l'époque, nous avons consulté le Conseil communal pour définir les lieux d'implantation. La Métropole nous a proposé 5 box et donc nous avons proposé au Conseil communal de décider de ces 5 lieux d'implantation. Cela a donc bien été décidé à l'époque, mais sous la précédente mandature avec ce Conseil communal. Si effectivement il devait y avoir de nouveaux Vélobox proposés par Bordeaux Métropole, nous aurions bien sûr continué de la même manière à consulter les habitants du quartier par le biais du Conseil communal.

M. LE MAIRE : Oui M. BARDIN, vous pouvez être rassuré, donc les citoyens, comme vous le demandiez, ont été consultés, simplement ce n'était pas la même mandature, mais vous n'étiez pas là ce qui peut donc expliquer. Pas d'autre remarque ? Y a-t-il des votes contre ou abstentions ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Le quatrième contrat de co-développement pour la période de 2018 à 2020 a été adopté par la Ville de Talence par délibération en date du 9 juillet 2018.

Les travaux préparatoires nécessaires à l'élaboration de la prochaine génération de contrats devaient débiter en mai 2020. La crise sanitaire et ses conséquences n'ont toutefois pas permis d'entamer cette phase essentielle de coconstruction du futur contrat.

Afin d'assurer la continuité des projets et des actions engagés au titre du contrat 2018-2020, Bordeaux Métropole a décidé de proroger d'une année supplémentaire les contrats en cours avec les 28 communes, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Dans le même temps, les échanges entre la Ville et Bordeaux Métropole ont d'ores et déjà commencé.

L'avenant prévoit que toutes les fiches actions existantes dans le contrat seront automatiquement prolongées d'une année. Ainsi toutes les actions de soutien aux manifestations culturelles ont été reconduites à l'identique. Ce dernier ne fera apparaître que les fiches modifiées ou nouvellement créées à cette occasion parmi lesquelles figurent notamment les questions de mobilités douces, de végétalisation et de biodiversité.

Ce cadre a fait l'objet d'une délibération du conseil de Bordeaux Métropole en date du 18 décembre 2020.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant de prolongation du contrat de co-développement 2018 – 2020 tel qu'il figure en annexe et de m'autoriser à le signer avec le Président de Bordeaux Métropole. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 5 - Adoption d'une charte déontologique des marchés publics à Talence

M. LE MAIRE : Oui alors, vous le savez, on parle souvent du Code des marchés publics, aujourd'hui c'est donc le Code de la commande publique qui est en vigueur depuis 2019 et avec une activité particulièrement dense, ce genre d'activités peut faire porter des risques pour les agents publics et également pour nous, les élus. Nous avons un certain nombre de choses notamment qui sont comprises dans la charte de déontologie que nous avons tous et toutes voté lors du premier Conseil d'installation et donc l'idée de cette charte, c'est de faire et de réaffirmer 3 maîtres-mots : intégrité, honnêteté et impartialité. L'idée est donc de poser des cadres dans la relation avec les fournisseurs, aussi de faire preuve de pédagogie et d'avoir un document qui puisse nous servir à nous, mais servir aussi à l'ensemble des agents de la Collectivité, quand on dit : « agent », c'est évidemment avec le CCAS qui est intégré, et de pouvoir, même quand on a un agent qui arrive, et on sait que le taux de renouvellement parfois dans certains services est important, avoir un document simple qui rappelle les règles qui sont complexes dans le Code de la commande publique, mais qu'il faut connaître puisque nul n'est censé ignorer la loi. C'est un référentiel éthique qu'aucune loi n'impose aux mairies de pouvoir adopter, en tout cas à l'heure où je vous parle et il nous a semblé important de pouvoir le faire. C'est donc un document qui a fait l'objet de différentes présentations pour obtenir quelques avis, quelques allers et retours et je voudrais vraiment féliciter la Direction des ressources et moyens et notamment la Responsable du service des marchés publics et le Directeur des affaires juridiques et des assemblées qui ont œuvré pour faire un document qui rappelle tout ce qu'il faut respecter, qui rappelle ces règles et qui en plus fait preuve de pédagogie, c'est donc un excellent document et si d'autres villes peuvent s'en inspirer, même si nous pourrions aussi nous inspirer d'autres choses, je crois que cela n'ira que mieux dans

un contexte de défiance, je crois que c'est le genre de document qui n'est bien sûr qu'une charte déontologique, néanmoins cela fixe les règles et personne ne pourra nous dire qu'il n'y avait pas tout cela.

Pas de remarque ? Mme GRESLARD-NEDELEC, bonsoir.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Bonsoir M. le Maire, bonsoir chers collègues, c'est une charte déontologique, j'ai été un peu surprise du titre, certes vous rappelez le comportement que chaque agent du service public doit avoir, mais ce que vous rappelez, c'est dans la loi, c'est-à-dire que ce n'est pas un choix, ce n'est pas un encadrement, c'est une obligation et chacun est soumis par les textes de loi effectivement. Les valeurs incontournables, l'intégrité, être incorruptible, j'espérais que cela allait de soi, que c'était une obligation pour chaque élu et chaque agent de la Collectivité, l'honnêteté aussi et l'impartialité, c'est dans le texte de la loi. Je comprends qu'il y ait un document qui, je ne sais pas, peut-être qui rappelle, mais est-ce que cela était nécessaire à ce point d'avoir un tel document rappelant les obligations normales et obligatoires des membres d'une Commission d'appels d'offres ou d'une Commission des marchés publics ?

Je m'interroge donc, est-ce qu'il y avait tant de difficultés que cela pour que vous ayez besoin de rappeler y compris les sanctions, 10 ans d'emprisonnement, l'amende de 1 million d'euros ? Je suis quand même un petit peu stupéfaite de ce document qui, certes rappelle toutes les obligations, mais je le redis, elles sont obligatoires, j'y suis moi-même soumise dans le cadre de mes fonctions au Département et cela tient en quelques paragraphes, simplement on se soumet à la loi.

M. LE MAIRE : Alors, c'est votre surprise qui me surprend, mais d'abord c'est quoi la réalité ? C'est que ce que vous dites est exact, mais si on demande à chaque agent ou à chaque élu de venir faire le résumé de x centaines de pages de lois qui en plus, je vous le rappelle, souvent changent, je vous rappelle par exemple qu'il y a des éléments qui arrivent à compter du 1^{er} avril 2021, je veux bien, bien évidemment qu'on voit la loi. Je vous rappelle Mme GRESLARD, que vous roulez sur l'autoroute et que parfois vous avez des panneaux qui vous rappellent que c'est 130, mais la loi, c'est qu'on ne peut pas rouler au-dessus de 130 sur l'autoroute. Je trouve que de faire un rappel d'abord est toujours satisfaisant, deuxième chose, cela permet à tout le monde d'avoir un document synthétique qui n'a pas d'autre valeur que celui-là, de dire : « voilà ce que dit la loi dans X textes, X jurisprudences », de donner des cas très concrets et des recommandations. Là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, c'est que vous dites : « tout est contenu dans la loi », c'est vrai d'un point de vue de valeurs philosophiques, mais quand on dit : « attention à ce qu'on peut faire pendant un appel d'offres, etc. », tout cela, ce n'est souvent pas dans la loi, cela peut être dans la jurisprudence, mais cela peut être de quoi se prémunir pour garantir un achat. Donc je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, tout n'est pas compris dans la loi et pour conclure, deux choses, je crois qu'un texte qui rappelle ce à quoi nous sommes soumis, je ne vois pas quel procès on pourrait lui faire si ce n'est le fait de nous rappeler tout cela et deuxième chose, c'est que notre mandat, le nôtre, et peut-être le mandat de tous les futurs élus qui seront élus, c'est que nous avons eu la charte de l'élu et qu'est-ce que nous a dit cette charte ? Exactement des choses qui étaient prévues dans la loi, juste qu'elle permette de réaffirmer ce qui est dans la loi et que

même si nul n'est censé l'ignorer, si on peut le trouver dans un document synthétique, tant mieux. Par ailleurs, il y a quelque chose qui vient, ce sont des choses qui viennent, par exemple si je prends les deux responsables qui ont fait cela, c'est qu'il y a des choses qui peuvent venir dans des mairies, dans des Départements, dans des Régions, quand on dit par exemple quelques comportements à adopter, qu'est-ce qui se passe si je ressens une pression ? Le Code de la commande publique ne vous dit pas : « téléphonez au ministre concerné », il vous dit juste : « vous ne pouvez pas avoir de pression », ce document permet de dire que si jamais lorsqu'un agent ou un élu reçoit ou subit une pression de la part d'un fournisseur, il contacte l'agent référent des marchés et/ou le cabinet du Maire là-dessus. Cela, ce n'est pas compris dans la loi et cela donne quelque chose de très pragmatique là-dessus, sans autre forme de procès que cela. M. DELLU et après Mme RAMI.

M. DELLU : Oui, alors sur le fond, on ne va pas non plus passer 20 minutes sur ce texte qui en soi n'est pas contestable dans son contenu bien entendu, mais de fait votre présentation a été beaucoup plus éclairante que le texte de la délibération elle-même.

La délibération en tout cas a été beaucoup moins claire sur les objectifs, en tout cas les objectifs affichés à savoir une pédagogie à transmettre à l'ensemble des acteurs de la Ville, agents comme peut-être nouveaux élus. Néanmoins, ce qui nous a étonnés dans la démarche, c'est le fait de transformer cela en une charte déontologique votée par le Conseil municipal. Ce qui relève d'un support de formation très bien fait au demeurant, vous l'avez souligné et c'est tout à fait exact et très intéressant, mais néanmoins de là à voter cela en Conseil municipal, on s'interrogeait sur la démarche. Je dirais poussant la caricature un peu loin, je pourrais dire qu'à la limite on pourrait voter une charte déontologique des droits humains à Talence en disant que tout élu ou agent public s'interdit de pratiquer la torture ou la mise en esclavage, je veux dire parfois on peut se réfugier derrière des chartes déontologiques, il n'y a pas forcément besoin d'aller jusqu'à transformer un support de formation en charte déontologique votée en Conseil municipal. Après, c'est un choix que vous faites, pourquoi pas ? On ne va pas voter contre.

M. LE MAIRE : Oui, donc Mme RAMI, je conclurai après.

Mme RAMI : Oui, bien en fait, c'était pour rebondir sur la teneur des échanges qu'on a eus à faire une charte déontologique, donc on a bien compris les enjeux, ce serait peut-être intéressant de rebondir sur cette charte et de travailler une autre charte sur les marchés publics qui puisse prendre en compte des critères environnementaux, des critères sociaux, des critères qualité, là cela serait intéressant de la coconstruire ensemble aussi.

M. LE MAIRE : Alors, attendez, entre la déontologie qui doit guider l'action de l'élu et les critères de sélection des appels d'offres, ce n'est pas...

Mme RAMI : Non, mais c'est comme une charte, quand on est sur une charte, alors c'est une proposition, est-ce qu'on peut coconstruire ce genre de document ?

M. LE MAIRE : Je le prends comme tel, d'abord de vous rappeler qu'on n'est pas les seuls à l'avoir, la Métropole l'a, donc je note que ce qui s'applique à la Mairie de Talence devrait

forcément s'appliquer à Bordeaux Métropole, de vous rappeler une chose, ma chère collègue, dans tous les appels d'offres, on va parler des procédures formalisées puisque des montants d'un certain seuil, il y a toujours un représentant de l'opposition, voire parfois 2 quand on est sur des CAO spécifiques, les critères de sélection des offres et des candidatures ne peuvent jamais être appliqués à l'ensemble des marchés puisqu'on ne va pas comparer faire une piscine à faire une piste cyclable, etc., il peut y avoir des maîtres-mots, des guides, mais je pense qu'à chaque fois il faut qu'on arrive à trouver justement ce juste équilibre. Sur les critères environnementaux par exemple, on a décidé ensemble, je ne sais pas si c'est vous qui en faisiez partie, lorsqu'on a déterminé les critères de sélection pour la piscine par exemple dont les travaux vont commencer dans quelques jours, cela a été le cas aussi pour Bordeaux Métropole pour le stade, de mettre en valeur de façon beaucoup plus importante les critères environnementaux dans la limite de la loi bien évidemment.

Donc ce que je vous invite à faire, c'est qu'il n'y a pas besoin de faire une charte pour cela, cela veut dire que dès lors qu'il y a une CAO spécifique ou une CAO particulière, il appartient à tout élu, opposition comme majorité, le fait de débattre des critères dans le respect de la loi, c'est toujours pareil, je rappelle que tout critère, on doit le justifier, notamment la part pourquoi on met plus de technique par rapport au financier, etc., mais que si on doit et qu'on estime que sur un projet tel ou tel critère doit avoir de l'importance, on peut le surpondérer parce que quand vous parlez de ça, vous parlez plutôt de sous-critères parce qu'en fait, il y a d'abord deux critères qui sont l'aspect financier et l'aspect technique et après, dans l'aspect technique, vous avez des sous-critères environnementaux, de délais, de respect d'assurance qualité, etc. Donc cela, vous avez l'occasion, il n'y a pas besoin de faire une charte, à chaque appel d'offres, à chaque appel à candidatures puisque l'appel à candidatures précède souvent l'appel d'offres, vous pouvez et toute personne membre de ces commissions le peut, établir un certain nombre de critères qui seront ensuite appliqués et qui feront après sélection en termes de différentes personnes. Je vous rappelle que cela vaut en termes d'achats, en termes de ventes, quand la Ville parfois a cédé de son foncier, elle a mis souvent beaucoup plus en avant la qualité des projets plutôt que la somme d'argent, cela a été le cas par exemple de l'opération Médoquine, qu'elle aurait pu en retirer, au bilan on a eu moins de sous, j'allais dire, mais au moins on a respecté ce qui nous avait été demandé par les gens.

Donc je ne pense pas qu'il faille une charte spécifique là-dessus, mais je pense que par contre vous pouvez, suite à votre demande, même il peut y avoir en revanche des groupes qui réfléchissent sur : « c'est quoi un critère environnemental ? », parce que cela veut tout et ne rien dire, il faut être très précis, je ne pense pas que cela ne soit pas duplicable. En tout cas, je ne ferme absolument pas le débat. Pour le fermer en revanche puisque je vais passer la parole à M. CAZABONNE, le Sénateur, avant de le fermer, mais je vais conclure là-dessus.

M. CAZABONNE : Oui, j'ai bien écouté tout ce qui a été dit, nul n'est censé ignorer la loi, c'est vrai, je rappellerai juste qu'il y avait 9 600 lois en France, 520 000 arrêtés, décrets et circulaires qui s'appliquent à tout le monde et je suis sûr, mes chers collègues, que vous connaissez tous les 520 000 arrêtés, que vous connaissez les 9 600 lois. J'aurais aimé qu'il y ait un mot : simplification, parce qu'il va arriver, elle va s'appliquer à partir de cette année, la loi Sapin 2 qui est une véritable catastrophe, je ne vais prendre qu'un exemple, dans la loi

Sapin 2, celui-là aurait mieux fait de s'arrêter, un Président, un Maire, un Président d'un établissement public ou quelque chose à côté n'aura pas le droit d'assister aux réunions de préparation des décisions, merveilleux ! Il est Président de l'institution, il ne pourra pas assister aux réunions de préparation, merveilleux ! Il y en a beaucoup qui vont se mettre en difficulté là-dessus. Cela fait partie des simplifications qui vont arriver. Le Sénat va nous faire passer la totalité des éléments dangereux pour un exécutif, je suis sûr que tous les Présidents de l'exécutif, les Maires seront attentifs à cette simplification que va représenter la loi Sapin 2.

Par ailleurs, c'est Mme RAMI, je crois, qui a dit cela, elle a évoqué l'écologie qu'on pourrait inscrire, j'espère que le Président de la République n'ira pas jusqu'au bout de son inscription de la défense de l'écologie dans la Constitution.

Quand on voit les handicaps que représente le principe de précaution de ce cher Jacques CHIRAC, cela part toujours d'une bonne intention, là si vous mettez l'écologie, c'est bien, en France, on ne pourra plus rien faire, ce n'est pas grave, on sera écologiste, écologique dans toutes nos décisions, comme on représente 1 % de l'émission mondiale de CO₂, on a qu'à tout arrêter, je ne pense pas que cela change l'état du monde, mais nous, on ne pourra plus rien faire. C'est comme les institutions, comme disait Montesquieu, il faut toucher à tout cela avec une main tremblante et non pas affirmer que nous allons faire cela parce qu'après ce sont des conséquences ; le principe de précaution, c'est bien, nous l'avons vu avec les vaccins et tout cela, cela nous met dans une situation extrêmement difficile, mais il faut appliquer aussi ce qui est plus grave dans la Constitution, c'est très difficile après de revenir dessus. Voilà, c'était juste un commentaire par rapport à ces choses si simples que tout le monde peut comprendre.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue, de vous rappeler tout le travail qui a d'ores et déjà été fait sur certains appels d'offres par certains élus justement pour regarder ces critères. Mme QUÉLIER, vous souhaitez la parole ?

Mme QUÉLIER : Oui, merci, rapidement. Je voulais aussi, mais vous l'avez souligné tout à l'heure, M. le Maire, relativiser le caractère innovant de cette charte parce que quand j'ai vu cette délibération, j'ai cherché et j'ai très vite trouvé sur internet qu'en 2012, la Cub en avait déjà une, cela fait bientôt 10 ans, mais surtout je voulais peut-être suggérer, parce que j'ai l'impression, ce n'est sans doute pas le document final, mais il serait peut-être pertinent de dater cette charte et de faire des mises à jour pour être toujours sûr que c'est la bonne version qui circule parce qu'en la matière, je pense qu'on n'est peut-être pas à l'abri de changements et trop souvent, je remarque que ce genre de document n'est pas toujours daté.

M. LE MAIRE : Il vous appartient bien évidemment de faire vos remarques avant le Conseil municipal ce qui nous permettra de les prendre en compte. Là-dessus en tout cas, je fais droit à votre demande de dater le document, je regrette juste qu'à chaque fois qu'on essaie de présenter quelque chose que vous puissiez regretter le caractère innovant, en l'occurrence verbalement c'est un caractère innovant puisque cela n'existait pas.

Pour conclure, peut-être en différence de ce que vous avez dit mon cher collègue, Arnaud DELLU, moi je suis plutôt fier que l'on apporte, je pense que dans un climat très

particulier et évidemment si ça ne change pas le monde, cela peut quand même très modestement y contribuer et je crois que, je me mets à la place d'un agent qui arrive dans une Collectivité qui ne connaît rien à ces règles, aujourd'hui lui dire : « il y a 5 000 pages de Code de la commande publique » ou lui dire : « il y a ce document synthétique », je trouve que cela va dans le bon sens et moi, je n'ai qu'à m'en féliciter.

Donc j'ai bien compris que vous n'alliez pas voter contre, mais est-ce que vous vous abstenez ou pour ? Pour. À l'unanimité !

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« L'achat public occupe aujourd'hui une place prépondérante dans l'activité d'une collectivité locale et s'avère parfois complexe à mettre en œuvre au travers d'une réglementation particulièrement dense et sujette à interprétation.

Les acteurs de la commande publique, dont font partie notamment les élus locaux et les agents municipaux, doivent parfois faire face à des situations de doutes et peuvent ressentir un sentiment d'insécurité et d'instabilité.

Face aux responsabilités et aux pouvoirs croissants donnés aux acteurs de l'acte d'achat, il vous est donc proposé aujourd'hui d'adopter une charte de déontologie des marchés publics destinée à encadrer les pratiques de chacun, élus comme agents municipaux.

La collectivité, en proposant cette démarche, exprime ainsi son engagement à respecter un ensemble de principes permettant notamment des pratiques d'achats loyales, la transparence des choix et la lutte contre le favoritisme et autres dérives pénalement condamnables.

C'est aussi l'occasion pour les élus et agents de la Ville participant au processus d'achat public, d'adhérer à des valeurs communes permettant de sécuriser leurs actions, notamment dans le cadre de leurs relations avec les entreprises et ainsi d'assurer un service public de qualité.

La présente charte qui a vocation à apporter des réponses pratiques et éclairer les élus et agents municipaux amenés à intervenir dans la procédure d'achat, regroupe un ensemble de règles d'actions et de comportements que ces derniers s'engagent à adopter.

Elle doit ainsi permettre, dans le respect des grands principes de la commande publique, aux élus et aux agents, de veiller à ce qu'ils restent objectifs et indépendants quel que soit leur degré d'implication dans le processus d'achat.

Je vous demande donc de bien vouloir adhérer à la charte déontologique des marchés publics à Talence jointe à la présente, rédigée par le service des achats et marchés et validée par le service juridique de la Commune. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 6 - Fusion des écoles maternelles et élémentaires Paul Lapie, Maurice Ravel en école primaire Paul Lapie, école primaire Maurice Ravel

M. DUART : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, à l'occasion du départ à la retraite du Directeur de l'école maternelle Paul Lapie et de la Directrice de l'école élémentaire Maurice Ravel, l'Éducation nationale souhaite fusionner les deux écoles, l'école maternelle et l'école élémentaire Ravel, l'école maternelle et l'école élémentaire Lapie pour en faire une école primaire. Les arguments avancés par l'Éducation nationale sont une meilleure

cohérence dans la gestion des cycles, une souplesse d'organisation pédagogique notamment entre les Grandes Sections et les CP et une plus grande décharge pour les Directrices puisqu'en l'occurrence, ce seront des Directrices ce qui nous arrange, nous, parce que c'est très difficile de travailler avec des Directrices ou Directeurs qui n'ont pas de décharge. Donc ce sont des arguments plutôt positifs. Si vous êtes d'accord avec ces fusions, je vous propose d'accepter que le groupe scolaire Paul Lapie devienne l'école primaire Paul Lapie et que le groupe scolaire Maurice Ravel devienne l'école primaire Maurice Ravel. Nos représentants dans ces deux écoles seront Jeanne SALLET pour l'école primaire Paul Lapie et Stéphane DELGADO pour l'école primaire Maurice Ravel.

M. LE MAIRE : Un mouvement commencé dans d'autres villes. Mme GRESLARD, vous souhaitez prendre la parole ? Après, M. BIMBOIRE, je vous en prie Mme GRESLARD, vous avez la parole.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci, M. le Maire, nous avons effectivement bien entendu que cette demande a été faite par l'Éducation nationale et que les deux Conseils d'école ont donné leur aval à cette décision et nous comprenons parfaitement que les représentants des enseignants, c'est-à-dire les enseignants des écoles, vous-mêmes et les quelques parents qui étaient présents aux deux Conseils d'école aient pu donner leur aval. Cependant, nous aurons une position contraire et je vais ici expliquer pourquoi. Cette fusion des deux écoles maternelles et élémentaires participe à un mouvement beaucoup plus large puisque cela se fait dans beaucoup de communes, mais aussi dans des suppressions de postes, puisque là nous allons perdre deux postes actuellement. Je rappelle aussi d'ailleurs qu'il y a prévu une suppression de classe à l'école maternelle Maurice Ravel, j'ai cru comprendre lors du débat en Conseil d'école que l'inspectrice aurait donné quelques arguments si la décision était positive pour peut-être le maintien malgré tout de cette classe, donc j'attendrai et nous attendrons les résultats des décisions du CDEN prochain pour savoir si cette classe est conservée ou supprimée, mais en tout cas ces suppressions de postes rentrent dans un grand mouvement de la gestion financière du Ministère de l'Éducation nationale voulu par le Ministre BLANQUER. Je rappelle que plusieurs mouvements d'enseignants, de chercheurs ont eu lieu ces derniers mois pour rappeler la spécificité de l'école maternelle, l'école maternelle devient, par les choix du Ministère actuel, une école préélémentaire.

Or, l'objectif de l'école maternelle n'est pas d'être une école préélémentaire, allez voir sur le site du Ministère de l'Éducation nationale, les programmes d'apprentissage ont aussi été modifiés pour l'école maternelle, cette volonté d'inclure l'école maternelle dans l'école élémentaire n'est absolument pas bénéfique pour les élèves et pour de très jeunes enfants. C'est pourquoi nous prendrons une position contraire à celle que vous proposez et nous voterons contre, d'autant plus que les modalités définies pour l'exercice de la direction n'ont pas été modifiées. Pour mémoire, le mouvement des directeurs qui date d'il y a déjà plus de 30 ans n'a toujours pas obtenu que les conditions d'exercice des directeurs des écoles soient modifiées et soient complétées avec 1 : des moyens conséquents d'accompagnement administratif, 2 : une modification du salaire puisqu'actuellement il s'agit uniquement d'un bonus mensuel. Je comprends tout à fait que mes collègues soient ravis de pouvoir bénéficier d'un peu plus de décharges puisqu'ayant un nombre de places supérieur, elles vont bénéficier

effectivement de montée dans une catégorie d'école supplémentaire et donc de rentrer dans des moyens de décharge un peu supplémentaires.

Je vous demanderai de prendre en compte vraiment la nécessaire réalité d'une école maternelle destinée au bien-être des enfants, à l'apprentissage de la langue, à l'apprentissage de la socialisation et non pas à une pré-école élémentaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Merci, M. le Maire et chers collègues, je dirais qu'après avoir étudié effectivement la situation de ces deux groupes scolaires, nous vous demandons de voter contre cette fusion pour différentes raisons. En fait, c'est suite au départ d'un Directeur qu'une fois de plus l'Éducation nationale nous demande la fusion, or je rappellerai quand même des fondamentaux : nous sommes ici en tant qu'élus, mais des élus politiques et en tant que membre du Parti Communiste, j'ai également un mandat et en tant qu'élus de Talence en transition, également un autre. Je rappellerai que l'école maternelle est un lieu de compromis entre accueillir, éduquer et scolariser, souvent victime des visions très différentes des différents Gouvernements. Aujourd'hui, avec ce que propose M. BLANQUER, mais ce n'est pas nouveau parce que déjà on en a discuté en 2018, en 2015, comme l'a dit Denise, cela fait déjà pas mal de temps qu'on veut restructurer les écoles maternelles, mais elles sont fondamentales. En l'espèce, en ce qui nous concerne, j'ai été parent d'élève 7 années à Gambetta, je peux en parler, à l'époque d'il y a 30 ans parce que ma fille a 31 ans, je peux vous dire comment cela se passait, les débats que nous avons, qui représentait la commune et qui représentait l'Éducation nationale quand quelqu'un venait, nous avons des débats très intéressants ; des fois on nous demandait de voter et je me suis souvent aperçu également que les enseignants n'osaient pas trop se prononcer pour x raisons. Quelle est la pertinence aujourd'hui, Monsieur, parce qu'il y a un directeur qui s'en va de considérer que la pertinence est de fusionner ? L'école maternelle doit rester ce qu'elle est parce que c'est là où l'enfant et l'apprentissage se font, je considère que si nous validions cette proposition, politiquement on validerait le plan BLANQUER, politiquement je m'y refuse. Et moi, je vous demande Mesdames et Messieurs, vous avez des enfants, des petits-enfants, j'ai eu ma fille, je suis grand-père, est-ce qu'on trouve normal qu'une école maternelle puisse recevoir 27 – 30 élèves ? Peut-on considérer qu'une classe à 17, c'est pertinent et c'est positif ?

Je le demande et je le valide. Combien d'élèves aujourd'hui ont-ils dans les classes ? Est-ce que vous avez questionné les enseignants qui travaillent, leurs conditions de travail ? Est-ce que vous connaissez le travail que peuvent faire également les ATSEM ? Moi, je vous demande par rapport à ces deux classes, M. le Maire, de ne pas valider ce principe-là. Certes, c'est une proposition de Droite et je m'assume, ce n'est pas parce qu'elle est de Droite que je la combats, c'est parce qu'elle n'est pas pertinente au niveau de l'enseignement et de l'école maternelle, donc je vous demande de voter contre parce que c'est un problème de fond. Vous pouvez ne pas être d'accord, Monsieur, mais vous avez autorité en l'espèce, on parle d'école maternelle, vous avez autorité et à combien vous estimez qu'une classe est pertinente ? Combien il y a d'élèves ? Combien il va en rester ? Si le Directeur n'était pas

parti, on n'en parlerait pas, même si c'est dans les tuyaux depuis quelque temps quand même, on peut en parler. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, M. DUART, vous avez la parole.

M. DUART : Oui, quelques précisions par rapport à ce qui a été dit, d'abord pour la fermeture des classes, effectivement les effectifs dans les écoles du sud sont bas, nous faisons de plus en plus de transferts du nord vers le sud, cela a l'avantage de décharger les écoles du nord et de garnir un peu plus les écoles du sud. Concernant l'école maternelle qu'il faut préserver, je voudrais juste préciser, alors je ne voudrais pas parler au nom de l'Éducation nationale, mais je voudrais juste préciser que rien ne change, l'école maternelle reste l'école maternelle, l'école élémentaire reste l'école élémentaire, c'est la direction qui change, mais il n'y a pas un mélange des deux écoles, c'est ce que je voulais vous dire. Concernant les seuils des écoles, pour votre information, nous sommes à 17 ou 18 élèves par classe à la prochaine rentrée sur Ravel, vous parlez de 14, vous voyez qu'on n'en est pas très loin, en plus cela ne nous concerne pas puisque le dédoublement des classes, c'était pour les écoles en REP, nous ne sommes pas concernés. L'objectif aujourd'hui est de passer à des effectifs de 24 par classe, nous faisons tout ce que nous pouvons pour y arriver, c'est compliqué, pourquoi ? Parce qu'il faut des locaux qu'on n'a pas. Il y a des écoles où on n'est déjà pas loin de cet objectif, ça ne concerne pour l'instant que les Grandes Sections, les CP et les CE1, il y a des écoles où on n'est pas très loin de cet objectif, il y a d'autres écoles où pour l'instant, on n'ira pas parce qu'il nous faudrait des classes supplémentaires et on ne peut pas les construire. Le seuil pour les maternelles, c'est 30 élèves par classe et pour les élémentaires, c'est 28 élèves, la fusion va permettre d'aligner tout le monde sur 28, donc sur le seuil le plus bas ; alors c'est vrai que c'est encore beaucoup pour les classes, vous avez raison, c'est encore beaucoup. On fait tout pour réduire ces effectifs, mais comme je vous le dis, c'est compliqué, c'est compliqué parce qu'il nous faudrait plus de locaux. Alors, il va y en avoir, je vous rappelle que le projet Lapie, on rajoute 3 classes de mémoire, je crois, dans le projet Camus qui va se faire, on va rajouter 2 classes, il y a 2 ans on a ouvert une classe supplémentaire, vous parliez de Gambetta, on a ouvert une classe supplémentaire à Gambetta, donc chaque fois qu'on peut, on fait, cela nous permet de limiter les effectifs dans les classes, mais on ne peut pas tout faire à la fois encore une fois pour une question de places. Et puis, je vous rassure, vous disiez que les débats étaient animés quand vous étiez dans les Conseils d'école, rassurez-vous, ils le sont toujours, à Gambetta en particulier.

M. LE MAIRE : Je voudrais passer la parole à Mme Fabienne HELBIG.

Mme HELBIG : Bonsoir, juste une petite précision sur les fusions d'école et la nature des écoles primaires. Je vous invite à regarder ce qu'il se passe sur les territoires ruraux notamment parce que cette question de la séparation maternelle – école élémentaire relève d'une problématique de Ville parce qu'on a séparé les instances. Sur les territoires ruraux vous avez beaucoup d'écoles primaires qui vont de la petite section au CM2 et cela fonctionne extrêmement bien, cela respecte l'école maternelle tout aussi bien qu'une structure administrative purement école maternelle. Je n'ai pas fini, je vous explique sur la qualité du service qui est apporté aux enfants de maternelle, cela ne change absolument pas et au

contraire, dans ce qu'on appelle le parcours de l'élève, c'est-à-dire la prise en compte, le suivi des élèves notamment à besoins particuliers, c'est une garantie d'unité de prise en charge parce que justement il n'y a pas de hiatus entre l'équipe de la maternelle et l'équipe de l'élémentaire, il y a toujours une déperdition d'information, une déperdition de cohérence de prise en charge de ces élèves quand on passe d'une école à une autre. Donc cela, ce sont des faits concrets, c'est avéré et cela fonctionne très bien dans les écoles primaires. Donc n'ayez pas de crainte sur l'identité de l'école maternelle, ce n'est pas parce qu'on a une seule entité administrative que ce qui fait le principe de l'école maternelle est bafoué et piétiné, bien au contraire, donc ça, c'est un premier élément et ce sont des choses qui fonctionnent ailleurs et qui fonctionnent très bien et pour certaines qui fonctionnent depuis le début, donc dans certains territoires ruraux. Donc ça, c'est un élément sur la question de la fusion.

Sur la question de la réduction des postes, ce sont deux choses complètement différentes, on passe effectivement de deux directeurs à un seul, là c'est une Directrice qui va avoir plus de temps pour s'occuper de tout le monde et notamment du dialogue avec les différents partenaires de l'école, donc ça, c'est un saut qualitatif qui est énorme. Sur les postes qui sont retirés, c'est une problématique nationale, je tiens quand même juste à préciser qu'actuellement, les efforts du Ministère sont faits sur l'école primaire, enfin sur la maternelle et l'élémentaire et il y a effectivement des réductions de postes sur le second degré, mais il y a un effort certain sur le premier degré et notamment sur l'éducation prioritaire qui ne nous concerne pas ici, mais comme l'a dit Patrick DUART, il y a des efforts qui sont à faire au niveau des locaux pour pouvoir baisser les effectifs à 24 notamment pour ce qui est de la Grande Section, du CP et du CE1 puisque ce sont ces 3 niveaux de classe qui sont ciblés. Donc je crois qu'il ne faut pas faire dire n'importe quoi, il faut être très clair sur la plus-value que cela apporte aux familles qui auront une seule et même personne de la Petite Section au CM2, pour tous les partenaires qui vont intervenir auprès d'un seul Directeur ou d'une seule Directrice au lieu d'avoir deux interlocuteurs, avoir une seule personne et ce n'est pas du tout une volonté de supprimer, c'est une volonté d'avoir un service d'éducation de qualité avec les mairies, les partenaires sociaux, les partenaires éducatifs et les familles.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, ma chère collègue. Il est de tradition normalement qu'on ne reprenne pas la parole, donc je vais vous laisser la parole à vous, Denise et à vous, David, mais pour 2 mots, s'il vous plaît. Vous vous êtes déjà longuement exprimé, donc Mme GRESLARD a le micro déjà, donc elle le partage.

Mme GRESLARD-NEDELEC : J'entends Madame que vous nous donniez tous les arguments pour soutenir la politique du Ministre BLANQUER, cela n'est pas mon avis. En professionnelle que j'ai été et que je continue à être partiellement, non, le fait de réduire le nombre de directions à une seule, cela n'a rien à voir avec la perte d'informations, j'ai travaillé, Madame, 30 ans dans des écoles à Talence sans perdre d'informations entre mes collègues de l'école maternelle et les collègues de l'école élémentaire, donc non, il s'agit juste d'une organisation et d'une volonté pédagogique, donc cela, ça n'a rien à voir. Les territoires ruraux, peut-être devriez-vous vous renseigner sur la difficulté de tenir une classe dans des territoires ruraux où on a des élèves de la Petite Section jusqu'au CM2, les éléments seront certainement très intéressants. Quant au saut qualitatif, pardonnez-moi, mais le saut qualitatif

sur l'exercice d'une direction lorsque le nombre de classes augmente, que le nombre de partenaires augmente, que la liste des tâches augmente, non, ce n'est pas un saut qualitatif. Quant aux efforts sur le primaire, on en reparlera dans 1 an.

M. LE MAIRE : Très bien. M. BIMBOIRE ?

M. BIMBOIRE : Je vais faire très clair, vous avez, chers collègues, tout à fait le droit de défendre des mesures gouvernementales, c'est votre droit le plus strict et on voit bien que c'est un positionnement politique, vous confirmez mes propos. Je vous rappelle que je suis à Talence, mais j'habite également Gaillan, on est tout à fait dans le Médoc, chère Madame, et je vous invite quand vous voulez à venir voir avec moi les écoles maternelles et élémentaires, oui effectivement, ça existe dans les campagnes, mais puisque vous savez de quoi on parle, vous savez pertinemment que c'est une nécessité bien des fois parce que sinon, il n'y a pas d'école. Par contre, je rappellerai et j'en terminerai là, les propositions de fusion d'écoles maternelles et élémentaires ne sont pas bénéfiques pour les écoles maternelles, bien au contraire, le but recherché est avant tout d'avoir des directeurs et directrices éloignés de la pratique, chers collègues, qui pourront plus aisément se centrer sur des fonctions essentiellement administratives et c'est le cas, démontrez-moi qu'ici ce n'est pas le cas, de deux directeurs, on n'en passe qu'une et je suis effaré quand j'entends qu'on aura un meilleur contact avec la Directrice qui reste, pourquoi, on n'en avait pas avec les deux ?

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Pour clôturer ce débat, je vais d'abord vous réinviter, mon cher collègue, vous pouvez vous exprimer librement et y compris deux fois, mais vous n'êtes pas obligé, comme ça a été le cas la dernière fois et j'en avais discuté avec votre chef de groupe, de hurler sur les gens, je vous dis : vous hurlez sur les gens, on est dans un Conseil municipal, on peut parfaitement échanger sobrement là-dessus, votre collègue de l'opposition qui n'est pas d'accord expose ses éléments, on n'est pas obligé d'aller hurler sur la personne qui vous apporte une contre-indication sauf si jamais c'est un mode de communication, mais je ne crois pas que ce soit le vôtre. Je vous l'ai déjà dit lors du précédent Conseil municipal, je vous le redis ici, je ne tolérerai pas qu'on puisse hurler sur quelqu'un, pas plus de l'opposition que de la majorité.

Sur le fond, j'entends, à moins que le climat électoral ait changé, que les éléments du Gouvernement puissent vous servir de fusion, mais je voudrais juste vous rappeler quelque chose, cela me semble très surprenant d'abord de partir sur un postulat, dites-vous bien que vous n'êtes pas les détenteurs de la vérité et qu'avant de prendre une décision comme ça, on se renseigne, on a demandé et en l'occurrence pour ce qui me concerne, j'ai pris appui sur mon adjoint en charge, on a discuté avec Mme HELBIG que je remercie d'avoir pris la parole alors que c'est un petit peu sa profession et c'est toujours un peu compliqué, donc sachez que lorsqu'elle s'exprime mon cher collègue, elle ne défend pas une boutique gouvernementale ou une autre, elle s'exprime en tant qu'une personne qui s'occupe de ça, c'est votre droit de penser le contraire, mais c'est le cas. Deuxième chose, de quel droit on se lèverait en se disant : « qu'est-ce qu'on peut faire de moins bien pour les enfants ? » ? Enfin, à un moment ou à un autre, toute notre action, elle est destinée pour essayer de faire ce qui est le mieux et la règle, et je suis surpris, vous nous dites depuis quasiment 1 an que

la participation est importante, en l'occurrence ce n'est pas le Maire qui décide, en l'occurrence c'est le Conseil municipal, mais le Conseil municipal n'a pas décidé en se disant : « on fait comme cela ». Tous les Conseils d'école, et c'est la règle qu'on s'est fixée, si le Conseil d'école exprime une majorité, voire dans un cas ici une unanimité, on suit leur avis, ce n'est pas l'avis du Maire, ce n'est pas l'avis de Patrick DUART, ce n'est pas l'avis de Pierre, Paul ou Jacques, c'est l'avis du Conseil d'école et moi, je fais entièrement confiance, sinon on dévalorise leur parole, au Conseil d'école pour pouvoir décider ce qui est le mieux pour leur école. Je ne vois pas pourquoi on dirait : « les Conseils d'école sont institués pour parler de ci ou de ça » et s'il y a une décision et quelle décision à prendre pour une école, on s'assoit sur leur avis et on leur dit : « merci, mais on est contre », donc j'ai fixé cette règle-là, je ne me sens pas compétent dans tous les domaines, qu'en matière d'éducation, il y a un organisme qui s'appelle le Conseil d'école et qui est souverain pour les décisions qui le concernent. Les deux Conseils d'école ont voté, l'un à l'unanimité moins 2 voix et l'autre à l'unanimité, moi je préfère faire de la démocratie participative d'une idée, une action, s'ils sont d'accord, je suis leur avis. On peut avoir tous les débats du monde et sachez une chose, mes chers collègues, c'est qu'ici, tout ce qu'on pourra faire pour le bien-être des enfants, on le fera et je ne tolérerai pas qu'on puisse dire le contraire et si on peut avoir des débats plus profonds sur ce que l'on attend, les classes, etc., j'y suis parfaitement prêt, mais ne nous faites pas le procès là-dessus.

Les votes, vous m'avez dit que vous étiez contre. Mme QUÉLIER, vous êtes ?

Mme QUÉLIER : Je m'abstiens.

M. le MAIRE : Unanimité pour le reste du groupe majoritaire, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint au Maire, Délégué à l'Éducation, expose :

« Le code de l'éducation et notamment son article L 212-1, dispose que la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

Elle décide également de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'Etat.

De même, la modification de leur capacité d'accueil en nombre de classes, la désaffectation d'une école, le changement d'implantation d'une classe ou d'une école dépendent de la collectivité.

La fusion administrative de deux écoles en une école primaire, proposée par l'Education nationale pour les écoles maternelles et élémentaires Lapie et Ravel à compter de la rentrée prochaine, a pour but de renforcer la cohérence pédagogique et administrative tout en dotant chacune de ces deux nouvelles écoles primaires d'une direction unique. Cette direction unique permettra également pour la commune de bénéficier d'un seul interlocuteur.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'à la rentrée prochaine, chacun de ces deux groupes scolaires verra l'un de ses directeurs actuels partir à la retraite.

Les conseils d'écoles des quatre écoles concernées ont donné un avis favorable à cette proposition de fusion, respectivement les 2 février 2021 pour les écoles maternelle et élémentaire Paul Lapie, et le 9 mars 2021 pour les écoles maternelle et élémentaire Maurice Ravel.

Je vous propose, par conséquent, d'approuver la primarisation des écoles comme suit :

- Le groupe scolaire Paul Lapie composé d'une école maternelle de cinq classes et d'une école élémentaire de neuf classes devient **l'école primaire Paul Lapie**,
- Le groupe scolaire Maurice Ravel composé d'une école maternelle de trois classes et d'une école élémentaire de six classes dont une « ULIS » (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) devient **l'école primaire Maurice Ravel**.

Par ailleurs, suite à ces changements, il convient de mettre à jour la liste des représentants de la commune au sein des conseils d'école. Je vous propose donc de désigner

- Mme Jeanne SALLET pour l'école primaire Paul Lapie
- M. Stéphane DELGADO pour l'école primaire Maurice Ravel.

Adopté par 34 VOIX POUR
8 VOIX CONTRE (T.E.T.)
1 ABSTENTION (N.E.T.)
Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 7 - Compte administratif – Année 2020

M. LE MAIRE : Je vais donc vous laisser avec Mme Danièle CASTAGNERA, souvenez-vous qu'avec Danièle, il ne peut y avoir que l'unanimité sinon cela pose des problèmes. Je vous laisse la parole, Mme la Présidente.

M. JESTIN : Je ne suis pas sûr qu'on puisse vous le promettre, M. le Maire, on fera tout pour. Mes chers collègues, nous allons attaquer l'examen d'un certain nombre de questions budgétaires, je voudrais en premier lieu remercier tout particulièrement le service Finances pour cette préparation budgétaire, vous savez que c'est un exercice qui est un peu compliqué, nous allons à la fois aborder le compte administratif qui nous fait un focus sur ce qu'il s'est passé au cours de l'année 2020 et nous parlerons également du budget à venir avec tous les comptes entre temps et les différentes affectations de résultat. Des remerciements tout particuliers, vous me le permettrez, auprès du service des Finances et plus particulièrement d'Aurélien RICHEN qui m'accompagne dans cette mission qui est parfois bien complexe et puis peut-être pour démarrer la présentation un remerciement tout particulier que j'adresse, je crois pouvoir l'adresser au nom de l'ensemble du Conseil municipal à l'ensemble des services de la Ville, vous voyez que dans les premières lignes, on parle d'un contexte très instable pour cette année 2020 et ô combien il l'a été comme on ne l'a jamais connu et je voudrais souligner, et je demande au Directeur Général de le transmettre, l'importance que les agents de la Ville ont pu avoir dans cette démarche, dans l'accompagnement des personnes, dans l'adaptation qu'ils ont dû faire dans parfois des situations de maladie et autres, je pense que c'est peut-être le moment ou jamais de le redire une fois de plus et à quel point leur adaptation a été précieuse.

Je vais en venir désormais à un exercice un peu plus comptable en vous présentant les différents éléments de ce compte administratif en vous parlant, et donc ça va être peut-être moins humain me diront certains, mais en vous parlant d'une épargne brute qui continue à être en progression, qui est passée de 5 millions à près de 5,5 millions, d'un niveau de trésorerie qui va nous permettre et qui nous a permis pour cette année 2020 de continuer à investir sans emprunter pour la 4^{ème} année consécutive, vous parler d'une dette qui est en très forte diminution puisque nous passons pour la première fois sous le seuil des 20 millions

d'euros en m'arrêtant au chiffre de 18,4 millions d'euros là où nous étions à 34,5 en 2014, donc nous avons quasiment divisé par 2 ce montant-là, et nous arrivons à une capacité de désendettement qui continue de s'améliorer passant de 4,7 ans à 3,4 ans, la moyenne de la strate étant à un peu moins de 6 années.

Un petit mot à nouveau sur la crise sanitaire qui nous a beaucoup occupé au long de cette année cumulée en plus à l'installation de cette nouvelle mandature, on a un peu cumulé les choses. Si je devais vous donner un coût aujourd'hui concret dans les comptes, je parlerais grosso modo de 1 million d'euros, mais nous considérons et nous pensons à la fois au travers de la crise sociale qui va découler de ce que nous vivons depuis maintenant 1 an et qui malheureusement ne s'arrêtera pas dans les 15 jours à venir, je pense qu'on finira aux alentours de 2 millions d'euros en coût effectivement constaté.

On peut également s'interroger, certains parlent de 2023, je ne sais pas pourquoi, sur l'impact que toute cette situation va avoir sur les finances locales, comment l'État gèrera tout cela ? On peut se poser un certain nombre de questions, je pense qu'on sera au moins d'accord sur ce constat-là de ce qu'il se passera après l'élection présidentielle et à quelle sauce nous serons mangés parce qu'à un moment, tout cet argent investi, il faudra bien pouvoir le rembourser.

J'en viens aux dépenses de fonctionnement qui ont été en 2020 en léger recul de - 0,5 %, nous avons eu évidemment des dépenses supplémentaires, je vous en ai parlé dont ce coût approximatif à 1 million d'euros pour tout ce qui peut être des dépenses liées à la crise sanitaire, à la fois le renforcement en termes de personnels dans les écoles, le remplacement des agents qui étaient en situation d'être mis en protection individuelle, je vais le dire comme cela, les achats de masques, de gel, les produits d'entretien et un certain nombre de remboursements qui ont pu être faits sur des activités culturelles ou sportives puisque nous avons oscillé tout au long de l'année, nous avons passé des délibérations en ce sens pour permettre des remboursements sur des prestations qui avaient été payées notamment pour des personnes qui payaient à l'année puisque nous avons annulé certaines facturations, mais pour ceux qui avaient payé à l'année, nous avons procédé à des remboursements. Nous avons également été amenés à augmenter certaines subventions pour certaines associations, vous verrez par ailleurs que d'autres associations, au travers de la délibération que nous aurons sur les associations tout à l'heure, nous ont aussi proposé des récupérations de trésorerie puisqu'ils ont eu des activités moindres et donc nous avons eu un regard particulier sur ces questions-là. Et puis il y a pu avoir des économies, parfois dans la réduction de certains consommables parce que les services ont moins tourné, par des annulations de manifestations, par ce genre de choses-là sur ce chapitre un peu général, on a une baisse qui a quand même été constatée tout au long de l'année. Sur le tableau que vous avez en bas, vous donner peut-être quelques chiffres assez rapidement pour les charges financières exceptionnelles, nous sommes à 526 000 euros, 6 724 000 sur les attributions de compensation, vous savez, c'est ce que nous versons à la Métropole dans les différentes relations que nous avons avec elle et notamment dans le cadre de la mutualisation du service informatique qui correspond à peu près à 1 200 000 euros dans cette partie-là ; d'autres versements vers la Métropole pour à peu près 300 000 euros, 7 356 000 euros pour les

différentes subventions, 6,2 millions pour les charges à caractère général et un peu plus de 24 643 000 euros pour les charges de personnel.

Sur le volet des recettes de fonctionnement, sur les 3 exercices précédents nos recettes réelles avaient une augmentation à peu près de 2 % par an, en 2020 avec l'effet de la crise et notamment celui du 1^{er} confinement, nous avons eu une baisse de ces recettes puisque nous n'avons une augmentation que de 0,2 % dans les charges constatées. Nous continuons à bénéficier d'une dynamique fiscale qui est plutôt bonne avec une augmentation de 3,3 %, je ne vous cache pas que c'était un des chiffres sur lesquels on était assez inquiets de par la baisse et malgré tout, malgré tout ce que nous avons vécu, manifestement les transactions ont continué à se faire.

Nous avons eu des baisses de dotations et de participations de près de 4 % avec notamment un décalage sur une somme assez importante de la CAF qui devait être versée en 2020 qui ne le sera qu'en 2021, nous les retrouverons donc dans les comptes de l'année prochaine. Puis, il y a eu des diminutions de produits de services avec une baisse de près de 16 %, évidemment en lien avec la crise sanitaire, une fermeture quasi totale pendant 3 – 4 mois au premier confinement, de fortes perturbations dans un certain nombre d'activités, donc évidemment les recettes ont baissé notamment on pourrait parler au moins de 2 mois de cantine qui représentaient près de 800 000 euros de recettes en moins qui expliquent cette baisse sensible.

Si l'on regarde nos soldes d'épargne, vous le voyez dans les différents éléments que vous pouvez avoir, l'excédent brut de fonctionnement, donc si on fait simple, nos recettes moins nos dépenses, l'épargne brute est à 5,4 millions fin 2020 contre 5 millions en 2019, donc le constat qu'on peut en faire, c'est que malgré la crise sanitaire, grosso modo nos éléments et nos chiffres sont plutôt restés dans une moyenne assez proche de ce que l'on aurait fait sans la crise tout simplement parce que si nous avons eu des baisses de recettes, nous avons également eu des baisses de dépenses.

Pour la section d'investissement, en dehors des remboursements et des emprunts, vous savez que nous avons fait un remboursement particulier cette année, nous avons investi près de 8 millions d'euros dans les différents projets : le stade nautique avec son démarrage plus au travers des études puisque l'année 2021 nous aurons un très fort investissement là-dessus. En tout cas, c'est quand même 1,2 million sur le stade nautique, les padels et les tennis : 142 000 euros, nous aurons le solde en 2021, l'éclairage public avec le passage de l'intégralité du réseau d'éclairage public de la Ville pour plus de 2 millions d'euros, c'est quelque chose qui s'est terminé au 1^{er} trimestre donc la grande masse de cette action était pour 2020 ; la création des maisons de solidarité, là aussi c'était le démarrage des travaux, nous aurons la fin et de la même manière le groupe scolaire Paul Lapie avec 400 000 euros en forme de démarrage d'opération également, cela vous laisse entrevoir ce que je vous dirai dans quelques instants au moment du budget sur les sommes importantes que nous allons avoir pour ces gros projets. Je vous ai remis sur ce tableau un certain nombre d'autres investissements, pour certains ce sont des continuités d'opération comme la requalification du quartier de Thouars, pour d'autres c'est parfois des études ou des démolitions comme

nous avons pu avoir pour le château des Arts, le parc public du quartier Raba qui est quasiment terminé et je vous engage vraiment à aller jeter un coup d'œil parce que nos services des jardins ont fait un travail assez remarquable notamment sur tous les aspects sécuritaires pour empêcher des invasions ou autres de ce terrain-là, donc il y a tout un travail qui a été fait sur des clôtures, un joli parc réalisé à cet endroit-là et des entretiens un peu plus classiques dans nos équipements scolaires, nos équipements sportifs et culturels, les espaces verts de manière un peu générale, vous en avez la liste au tableau.

Si j'en viens désormais à la question de la dette, nous avons donc un encours de dette, je vous le disais tout à l'heure qui est passé de 34,5 millions à 18,4 au cours de la dernière mandature et donc nous attaquons cette mandature avec une bonne santé financière et un taux d'endettement qui est très faible.

Je vous rappelle que nous avons remboursé près de 5 millions d'euros en 2020 à la fois dans le remboursement du capital classique que nous avons et la décision que nous avons pris de rembourser un emprunt de 3 millions qu'il nous semblait intéressant de rembourser. Pour financer nos dépenses de section d'investissement, la Ville aujourd'hui peut compter à la fois sur une épargne dégagée par notre section de fonctionnement, c'est 5 millions, des recettes propres d'investissement qui regroupent à la fois du FCTVA, des cessions d'immobilisations, de la taxe d'aménagement et un certain nombre de subventions et la consommation d'une partie de cette trésorerie à hauteur de 6 millions, nous le retrouverons par la suite dans les différents éléments. Si je prends le tableau synthétique pour en terminer, j'ai choisi de faire des présentations qui étaient assez courtes, mais vous avez un rapport qui est évidemment plus complet dans la délibération qui vous a été fournie, si je regarde notre compte administratif de 2020, c'est donc un excédent de 15,7 millions d'euros avec des restes à réaliser qui sont à reporter au budget primitif 2021, donc en fonctionnement si je prends le résultat de l'exercice, c'est 4 619 000 euros auxquels se rajoute le report du résultat de l'exercice précédent, cela nous donne un résultat de clôture en fonctionnement de 15 millions qui a été affecté en partie au fonctionnement pour 8,1 millions et en investissement pour 7 426 000 euros, ce sont les chiffres que vous avez sur le côté. Pour la partie investissement, évidemment un résultat de l'exercice 2020 qui est déficitaire ce qui est plutôt rassurant, cela veut dire que nous avons investi, avec un report de résultat de l'année précédente ce qui nous donne donc un résultat de clôture de la section d'investissement à 123 432 000 euros, nous avons des restes à réaliser qui viennent se rajouter à tout cela pour donner une balance des restes à réaliser à - 7 millions, ce qui nous donne un résultat de clôture 2020 tout compris qui correspond à 8 136 169,34 euros. Je vous remercie de votre attention, évidemment nous sommes à votre écoute.

Mme CASTAGNERA : Merci. M. DELLU ?

M. DELLU : Merci, Madame. Quelques petites remarques sur ce document, ce compte administratif qui nous a été donc remis il y a 6 jours. Ce compte administratif, on va dire, est sans surprise, non seulement parce qu'il est tout à fait conforme aux débats d'orientations budgétaires précédents, au pluriel, mais aussi parce qu'il relève d'une stratégie qui aujourd'hui est souvent de fait forcée et suivie par 95 % des communes. Quand effectivement

M. JESTIN nous présente encore une fois quelque chose d'original, d'actif, de dithyrambique, mais quand on dépoussière un peu, on s'aperçoit que peu ou prou, l'écrasante majorité des communes sont obligées de suivre cette même trajectoire, c'est-à-dire tenter vaille que vaille de maintenir leur taux d'épargne par rapport aux recettes.

La situation l'impose entre bien sûr, les menaces qui pèsent sur l'investissement global des collectivités, la situation exceptionnelle de 2020, mais là aussi, les collectivités dans leur ensemble s'en sont quand même plutôt bien sorties et ont réussi à tenir le choc, notamment grâce aux équipes engagées, mais aussi évidemment grâce aux agents engagés ; les menaces qui pèsent sur l'économie fiscale des villes, des communes, plus généralement d'ailleurs des collectivités, nous en reparlerons et qui conduisent mécaniquement à des impacts sur le cycle d'investissement.

Donc le premier point que vous avez souligné, c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement, effectivement elles sont maîtrisées à Talence comme d'ailleurs dans la quasi-totalité des communes et des collectivités donc on ne peut que s'en féliciter là aussi dans le contexte bien entendu qui n'est pas particulièrement facile. Le deuxième point que vous mettez en avant effectivement, c'est la diminution de l'endettement de Talence, on arrive à un niveau de 535 euros, de mémoire, par habitant, ce qui n'est pas beaucoup, on pourrait toujours regarder de l'autre côté de la route de Toulouse où ils en sont à 250 euros par habitant à Bègles, mais là aussi tout dépend quel est le cycle d'investissement, c'est tout à fait logique et tout à fait normal dans un cycle d'investissement sur lequel nous arrivons, la piscine va être un gros morceau à avaler quand même, le château des Arts, les chantiers prévus pour les écoles, les maisons de solidarité, bref tous ces investissements dont nous parlons depuis 2 – 3 – 4 ans parfois et même plus, il va bien falloir les réaliser un jour, c'est donc très logique et sain de prendre du recul par rapport à cela et tout le monde le fait. Là aussi, c'est donc complètement logique. Reste le point effectivement sur nos recettes, vous avez souligné à juste titre qu'évidemment les impôts et taxes représentaient une proportion toujours plus élevée par rapport aux dotations des recettes de la commune, on doit en être aux trois quarts à peu près, là il y a une vraie question puisque nous en sommes aujourd'hui de mémoire à 703 euros par habitant de produit des impositions directes contre 633, je crois, Talence est toujours 10 % au-dessus dans le produit des impôts que sur la strate et on est toujours d'ailleurs sur le podium des taxes les plus élevées de la Métropole, mais ce n'est pas là le fond de mon propos. Le fond de mon propos, c'est que les communes, le bloc communal a une compensation de la part de l'État du produit des taxes d'habitation, taxe d'habitation, on ne va pas dire qui est supprimée parce que techniquement elle n'est pas supprimée, mais enfin, elle disparaît de la feuille progressivement d'imposition des personnes qui y étaient soumises, vous le savez aussi, l'État s'engage à compenser, je vois déjà le Sénateur CAZABONNE sourire, l'État s'engage à compenser bien entendu cette perte de produits pour les communes, il s'avère, et vous l'aviez souligné aussi dans votre présentation écrite au moins, M. JESTIN, que Talence a réussi à maintenir son taux d'épargne notamment grâce à la dynamique fiscale en volume, cela fait partie effectivement des critères. Il s'avère que la compensation offerte par l'État est figée dans le temps, c'est-à-dire que si elle a un montant X en 2019 – 2020, elle sera toujours à ce montant X en 2035 et donc clairement, si aujourd'hui

il y a une différence de 1 million dans la dynamique fiscale avec ce qui aurait dû être perçu par la commune, cette mesure, que personnellement je juge tout à fait démagogique à partir du moment où ce n'est pas la solidarité nationale qui remplace cette taxe, cela veut dire clairement que nous allons perdre 1 million plus l'augmentation des volumes chaque année, c'est-à-dire qu'au bout de 15 ans, nous allons perdre l'équivalent grosso modo du coût de ce que nous allons investir dans le stade nautique. Donc M. JESTIN, mes questions, c'est plutôt une question, je vous l'accorde, pour le budget primitif, mais néanmoins, comme cela ne se voit pas dans les chiffres du compte administratif, ma question, c'est : à combien évaluez-vous la perte annuelle au moins jusqu'à la fin du mandat de la non-compensation en réalité du dégrèvement de la taxe d'habitation ?

M. JESTIN : Je pense qu'on va prendre toutes les questions et je répondrai globalement après, si cela vous va, Mme la Présidente. Le chiffre est assez facile à donner, je vous le donnerai.

Mme CASTAGNERA : Mme RAMI, je crois ?

Mme RAMI : Moi, c'était juste une petite remarque après l'excellente présentation d'Arnaud, je voulais juste prendre page 42 où j'ai vu dans des listes de dépenses, cela m'a beaucoup amusé, une cave à vin et un réfrigérateur pour le bureau du Maire ainsi qu'une machine au cabinet du Maire ; je ne doute pas que M. le Maire ait besoin de matériel pour recevoir du monde, par contre pour faire des petites économies sur votre section de fonctionnement, l'année prochaine et si on parle d'économie circulaire et de recyclage, je vous propose d'aller voir l'association Envie qui fait ce même genre de machines réparées, mais vous l'aurez trois fois moins chère. C'est juste une proposition.

M. JESTIN : Ah, mais je ne sais pas s'il n'y a pas des questions de marché public, on en parlera.

Mme RAMI : D'où le lien avec ma question de tout à l'heure.

Mme CASTAGNERA : D'autres questions ?

Mme QUÉLIER : Oui, j'avais une petite remarque, comme vous le savez, je débute dans cet exercice de décryptage d'un budget, c'est passionnant, mais c'est difficile pour moi. Sur le surcoût de la crise sanitaire, j'ai essayé de reconstituer parce que cela ne me semble pas complètement clarifié, je vois qu'il y a à peu près 300 000 en matériels, 100 000 en sociétés de services, 40 000 en remboursement d'activités culturelles, 70 000 en subventions supplémentaires et donc il resterait presque 500 000 euros qui relèveraient des ressources humaines, enfin des personnels, des frais supplémentaires de personnels, est-ce cela ?

M. JESTIN : Cela doit être dans ce volume-là, oui.

Mme QUÉLIER : Et donc, voilà, déjà dans le DOB on voyait ce type d'informations, je trouve que cela serait intéressant d'en savoir un peu plus, d'avoir plus de détails sur la situation, ce n'est pas du tout pour reprocher, mais c'est surtout pour y voir clair sur à quel moment il y a eu ces besoins en personnels, combien de personnes cela concerne et si cela concerne

encore parce que cela, on ne l'a pas. Comme j'étais déjà intervenue sur ce sujet, c'est vrai qu'en lisant, en essayant de lire en tout cas ce compte administratif et notamment sur ce chapitre, je voudrais redire en fait qu'il me semblerait nécessaire de mettre en place un groupe de travail sur la stratégie de gestion de la crise parce qu'elle n'est pas finie, je pense qu'on peut encore anticiper certaines de ses retombées et il y a plein de questions qui me viennent à ce sujet, par exemple où en est-on, où en étions-nous même en 2020 des impayés par exemple des familles par rapport aux cantines ? De l'autre côté, est-ce que Talence, la municipalité fait des efforts par rapport aux entreprises, aux fournisseurs pour raccourcir les délais de paiement ?

Enfin, vous voyez, il y a plein de questions, je trouve autour de cette crise qui mériteraient qu'il y ait une instance avec les élus des différentes tendances et peut-être aussi des citoyens pour mettre à plat les données et en discuter et utiliser l'intelligence collective. C'est une proposition que je renouvelle qui m'a été réinspirée par les données que j'ai lues. Merci.

Mme CASTAGNERA : D'autres questions ? Non. M. JESTIN.

M. JESTIN : Alors, je vais reprendre dans l'ordre des interventions avec votre permission. D'abord, M. DELLU, je vous remercie de souligner mon enthousiasme, il sera encore plus fort sur le moment de la présentation des budgets, préparez-vous, ce sera un grand moment ! Budget sans surprise, c'est-à-dire que si vous soulignez mon enthousiasme, il va falloir que je souligne votre manque d'enthousiasme au minimum parce que je crois que j'aimerais bien que 95 % des communes soient dans notre situation financière et dans notre capacité à investir dans les années à venir, je pense que c'est loin d'être le cas. Les menaces qui planent autour de nous, oui, bien sûr, on a une crise sanitaire et un événement que nous n'avons jamais connus depuis l'après-guerre dans des conditions qui sont absolument dramatiques et je crois que l'année dernière ou au moment du budget supplémentaire, j'avais dit qu'on n'en voyait pour moi que la face immergée de l'iceberg et que le reste allait venir et que je ne suis pas sûr que qui que ce soit était en mesure de l'estimer correctement, mais je crois qu'il est aussi de notre responsabilité de continuer à participer à notre faible mesure au travers de la commande publique, donc prudence, oui, je suis d'accord avec vous et c'est pour cela que je n'ai pas suggéré qu'on baisse les impôts par exemple parce que je crois qu'il faut être prudent sur ce genre de choses-là, mais je crois que par l'investissement de la puissance publique et autre, on peut y contribuer et contrairement à ce que vous dites, je ne pense pas qu'on soit dans ce domaine-là dans la même thématique que les autres. Je serais assez preneur, je vais peut-être me lancer dans l'exercice d'aller comparer avec un certain nombre de villes le montant des investissements qu'ils ont prévu de réaliser sur les 5 à 6 prochaines années, je ne suis pas sûr qu'en termes de pourcentage, on ne soit pas quand même un tout petit peu au-dessus.

Vous avez parlé de la question de la maîtrise des dépenses, je n'en ai pas parlé, en tout cas pas sur l'année 2020 parce que la maîtrise des dépenses aujourd'hui, évidemment que tout élu aux finances souhaiterait qu'on le soit, mais s'il y a eu malheureusement une maîtrise des dépenses, je dirais que nous l'avons plutôt subie au travers d'un certain nombre d'actions qui n'ont pas pu se faire et c'est pour cela que nous avons été dans cette notion de maîtrise des

dépenses, mais je ne l'ai pas développé en tant que telle. Sur le volume des bases et sur le montant, la prévision de pertes, elle est simple, c'est 0, il n'y a pas de surprise sur cette question-là, aujourd'hui les choses sont compensées, il y a un coefficient correcteur qui vient s'appliquer, vous le savez bien puisque cela s'applique de la même manière dans un certain nombre de collectivités et donc aujourd'hui, je vous dis que c'est 0. Après, la dynamique, on verra ce qu'elle est, l'augmentation du volume des bases, on verra également et on verra le compte, mais aujourd'hui la prévision que je vous donne est de 0, on verra le constat et on fera le compte à la fin de la mandature comme vous l'avez suggéré.

Mme RAMI, j'ai été saisi par l'importance de votre intervention où effectivement, je vous confirme que dans une collectivité lorsqu'on doit acheter du matériel, oui, je ne suis pas choqué qu'à un moment le Maire puisse avoir besoin d'un équipement pour pouvoir refroidir des boissons pour recevoir effectivement, je vous confirme qu'il y a ce qu'on appelle un Code des marchés publics et je pense qu'un jour, on devrait faire quelque chose sur une charte déontologique autour du Code des marchés publics parce que cela serait un sujet. En tout cas, je m'avoue que je ne m'étais pas préparé à une telle intervention, j'en suis encore tout retourné !

Mme QUÉLIER, sur la question de la crise, oui, je vous rejoins bien évidemment qu'il peut y avoir des notions participatives, je vous rappelle quand même que lors du 1^{er} confinement, nous avons mis en place un certain nombre de réunions, le Maire l'avait fait, il les avait animées avec les équipes avant, après la mise en place de ce Conseil municipal, un certain nombre de choses. Au fur et à mesure que l'année a pu avancer, nous avons eu un peu plus de connaissances ou un tout petit peu plus, si on peut oser dire cela, d'anticipation dans la manière de conduire les choses et sur les questions que vous avez posées autour des dépenses supplémentaires notamment autour des Ressources Humaines, Patrick DUART ou Laetitia PITOT pourraient certainement compléter de manière plus exhaustive mon propos, mais nous avons eu besoin d'agir avec plus de nettoyages dans les écoles, c'est un des exemples. Nous avons eu des situations sur nos agents notamment qui étaient en ASA, en autorisation d'absence, qui faisaient qu'il a fallu les remplacer. Nous avons mis en place une politique de prévention autour de la question également des cas contacts et de favoriser un maximum de choses, donc je ne détaille que la partie personnels, mais j'en parlerai avec vous avec plaisir si vous le souhaitez sur des choses un peu plus détaillées sur un certain nombre d'éléments, mais il a fallu agir. J'ai un souvenir quand même ému parce que là, maintenant, on a quand même 1 an de recul, mais en mai – juin, quand il s'agissait de faire reprendre les écoles après les 3 mois de confinement avec tous les protocoles qu'on ne maîtrisait pas, qui arrivaient et qui changeaient à peu près toutes les 2h32, on avait à peu près cela comme recul, il a fallu agir, il a fallu compléter des équipes, il a fallu s'occuper des agents qui étaient en situation potentielle de danger parce qu'ils avaient des santés fragiles, donc nous avons dû dans ce domaine-là un peu au fil de l'eau et au fur et à mesure agir avec un certain nombre de remplacements, beaucoup dans les écoles parce que cela a été un poste évidemment important, mais également dans la prévention pour l'intégralité de nos agents. Il y a eu beaucoup de mouvements d'agents qui n'avaient plus d'activité qui sont venus donner des coups de main dans d'autres services parce que là on avait besoin de faire de l'accueil, enfin

il y a eu beaucoup, beaucoup de mouvements, mais que ce soit moi ou Laetitia, je pense que nous pourrions répondre à vos questions dans une discussion comme vous le souhaitez.

Quant à votre demande sur la question de la crise, il y a eu beaucoup de choses qui ont été mises en place, Sophie RONDEAU également pourrait en parler, il y a eu des plateformes, il y a eu des réseaux d'entraide autour de toutes ces questions-là.

Quant au reste de votre proposition et la proposition que vous avez reformulée, je la retransmettrai au Maire qui, je suis sûr, ne résistera pas au plaisir de nous voir en replay et donc qui de toute façon écoutera notre débat et le débat que nous avons eu en son absence, mais je lui retransmettrai votre demande. Voilà les quelques éléments que je voulais apporter en réponse.

Mme CASTAGNERA : N'y a-t-il plus de questions ? Donc nous allons procéder au 1^{er} vote pour le compte administratif principal, à savoir le groupe majoritaire vote pour. Le groupe Talence en transition ? Abstention. Le groupe Nouvel esprit Talence ? Abstention.

Le deuxième vote est pour le SPIC Régie des transports, groupe majoritaire pour, groupe Talence en transition pour, groupe Nouvel esprit Talence pour. Enfin 3^{ème} vote pour le SPIC pompes funèbres, groupe majoritaire pour, groupe Talence en transition pour et groupe Esprit Talence pour.

M. JESTIN : J'ai peut-être un peu fait court sur les deux SPIC, mais nous pourrions en reparler si vous le souhaitez. Je pense que nous pouvons voir si nous avons un Maire qui pourrait revenir parmi nous. M. le Maire, nous avons obtenu des votes à l'unanimité sur les deux SPIC et nous avons donc un vote pour de la majorité et une abstention des oppositions sur les comptes administratifs.

M. LE MAIRE : Je verrai tout cela en différé. Merci beaucoup Mme CASTAGNERA, ma chère adjointe, pour avoir mené ce débat de main de maître.

DÉLIBÉRATION

(La délibération est annexée au présent procès-verbal)

Reçu en Préfecture le 1/04/2021

N° 8 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2020

M. JESTIN : Alors, c'est le même exercice, mais cette fois-ci réalisé par le Trésorier Principal Receveur qui précise à la fin de son rapport qu'il est arrivé au même résultat que nous et que ce rapport sur le compte de gestion n'appelle donc ni observation ni réserve de sa part.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des commentaires, des prises de parole ? Je n'en vois pas. Les votes, unanimité.

DÉLIBÉRATION

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité des résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/04/2021

N° 9 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres

M. JESTIN : Alors, pour le budget principal, le résultat de la section de fonctionnement à affecter et de 15 562 291 euros, je vais vous passer quelques chiffres. Pour les besoins réels de financement de la section d'investissement, nous avons un besoin réel de 7 426 121 euros. Le résultat excédentaire reporté à la section de fonctionnement est donc de 8 136 169,34 euros, c'est la transcription budgétaire que vous retrouvez dans le tableau en bas de la page 1. En ce qui concerne le SPIC régie des transports, 224 069,58 euros en excédent de la section d'investissement et vous avez la retranscription dans le dernier tableau. Pour les pompes funèbres, nous avons un résultat affecté de 19 917,42 euros que vous trouvez dans le tableau récapitulatif en bas de page. Ce sont évidemment 3 votes séparés qu'il conviendra d'avoir.

M. LE MAIRE : Alors je vais mettre les 3 votes. Sur le 1^{er} vote, y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Pour, à l'unanimité.

Mme RAMI : Pour le 1^{er} vote, c'est bien le budget principal, nous nous abstenons pour le groupe Talence en transition.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER, que faites-vous sur le budget principal ?

Mme QUÉLIER : Abstention.

M. LE MAIRE : Abstention de l'ensemble des groupes d'opposition. Pour le budget de la régie des transports, pour à l'unanimité. Pour le budget des pompes funèbres ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

« Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	4 619 373,63 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	10 942 917,65 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	15 562 291,28 €

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Déficit	10 719 781,86 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	10 843 214,81 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	123 432,95 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		8 692 499,89 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		1 142 945,00 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	7 549 554,89 €
Besoin réel de financement (B)	Déficit	7 426 121,94 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	7 426 121,94 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	8 136 169,34 €

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		Excédent reporté R001
			123 432,95 €
			Excédent de fonctionnement capitalisé R1068
	8 136 169,34 €		7 426 121,94 €

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice		
------------------------	--	--

Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat de l'exercice à affecter		

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Excédent	10 093,99 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	213 975,59 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	224 069,58 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		€
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser	Déficit	€
Besoin réel de financement (B)	Excédent	224 069,58 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			Excédent reporté R001 224 069,58 €

BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	124,51 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	19 792,91 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	19 917,42 €

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat comptable cumulé		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement (B)		

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	19 917,42 €

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		

	19 917,42 €		
--	--------------------	--	--

»

ADOPTE PAR :

BUDGET PRINCIPAL

34 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (T.E.T. + N.E.T.)

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

43 VOIX POUR

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/04/2021

N° 10 - Budget Primitif - Exercice 2021

M. JESTIN : J'ai donc promis à M. DELLU encore plus d'enthousiasme, donc je vais essayer de tenir cet engagement. J'ai souhaité démarrer par rappeler un certain nombre de nos priorités et avoir un tableau un peu de répartition sur les grandes politiques publiques et je voudrais prendre quelques secondes quand même sur ce tableau. Dans le domaine de la sécurité publique, c'est 1,5 million d'euros d'investis. Dans le domaine de l'éducation, c'est une prévision de près de 9 millions d'investissements. Pour la jeunesse, les activités périscolaires et extrascolaires, on est à 5,4 millions, pour la culture : 4,6 millions, pour le sport : plus de 12 millions, pour les actions sociales dans lesquelles j'intègre évidemment à la fois la subvention que nous versons au CCAS, toute l'action de l'Espace Séniors, mais également ce qu'il se passe au sein du CCAS, c'est près de 11,3 millions d'investissements, plus de 11,3 millions.

Pour l'environnement et le patrimoine : 6,4 millions et pour le domaine de l'intervention économique qui n'est pas une de nos compétences premières, c'est près de 564 000 euros. Nous sommes évidemment là à la fois en fonctionnement et en investissement.

Quelques focus sur un certain nombre d'actions, d'abord des actions un peu récurrentes à la fois dans l'entretien durable et le développement de nos espaces verts avec plus de 2 millions d'euros affectés à cette question-là. Sur la reconduction des enveloppes pour l'entretien de notre patrimoine, j'avais déjà eu l'occasion d'en parler assez longuement lors des orientations budgétaires, 1,7 million, c'est une somme, nous avons augmenté il y a 2 ou 3 ans cette partie-là de plus de 200 000 euros, plus de 10 millions de crédits affectés au fonctionnement quotidien des services scolaires, périscolaires et extrascolaires et évidemment le renouvellement dans cette crise sociale absolument nécessaire de tout l'effort financier que l'on peut faire à la fois auprès du CCAS, mais également auprès de tout le tissu local associatif, sportif, culturel et de loisirs qui est important avec plus de 6 millions affectés dans cette thématique-là.

Quelques actions innovantes dont vous avez eu connaissance au fil du temps, d'abord la mise en place par le service jeunesse sous l'égide de Jean-François LAROSE, du permis de conduire pour les jeunes avec une aide à la participation pour un montant global forfaitaire qui sera de plus de 30 000 euros en année pleine, donc une aide qui doit être de 700 euros, j'ai raté le dernier COPIL, mais normalement on doit toujours être dans ce volume-là. Ce que nous sommes en train de vivre au travers des diffusions du Conseil municipal à la fois sur internet et avec la traduction en langue des signes telle que c'est fait en ce moment même. La relance du budget participatif après une année 2020 où nous avons pris la décision de le suspendre toujours à hauteur de 350 000 euros. Des bourses pour les créateurs d'entreprise, à la fois la bourse pour Marc LABOURDETTE que nous avons votée la dernière fois me semble-t-il et une bourse sur l'innovation des start-up talençaises et une opération de recyclage de masse, je pense que vous avez eu l'occasion d'en entendre parler et tout ce qui peut être la mise en place des plateformes de simplification des démarches, de renforcement des liens sociaux, mais également à venir un certain nombre d'actions là aussi sous l'égide d'un certain nombre d'élus autour de plateformes de bénévoles, de plateformes numériques, etc. avec Stéphane DELGADO qui est l'un des artisans de cette action.

Si j'en viens de manière un peu plus précise sur les différents équilibres de ce budget primitif 2021, d'abord si on devait en retenir quelques phrases, c'est un programme d'investissement et de dépenses d'équipements qui va s'élever à près de 22 millions en intégrant évidemment les reports et qui va préfigurer les orientations de la mandature avec le lancement d'un certain nombre de grands travaux, nous en avons parlé au compte administratif et nous allons en reparler juste après. Si on cherche à définir les priorités, c'est évidemment maintenir le pouvoir d'achat des ménages avec la stabilité des taux et des tarifs municipaux adaptés ; alors j'ai sorti de cela toute la partie du contexte sanitaire où nous serons peut-être également amenés à rembourser des prestations ou à ne pas faire de facturation, nous verrons ce qu'il va se passer dans les heures ou jours, ou semaines à venir.

Un regard et une attention particulière sur tout le domaine du secteur économique à la fois dans les aides que nous pouvons faire, on ne peut pas faire d'aide directe, ce n'est pas de notre compétence, mais comme j'ai pu le dire tout à l'heure au moment du compte administratif, mais y compris par la commande publique qui pour moi reste un des leviers et une des responsabilités que nous avons, c'est de continuer à investir pour que les entreprises locales puissent demain continuer à travailler dans des conditions, je l'espère, qui s'amélioreront au fil du temps, c'est le renforcement des liens sociaux avec le CCAS, le tissu associatif, le tissu local sportif et autres et puis la poursuite des différents projets en visant à réduire notre consommation énergétique et tout un tas de cibles environnementales que nous nous fixons au fur et à mesure des projets.

Pour la section de fonctionnement, que retenir de ces orientations ? Nous restons à maintenir nos soldes d'épargne de manière à pouvoir continuer à virer du fonctionnement vers la section d'investissement. Pour cette année, nous l'avons prévu à 3,7 millions contre 3,9 l'année dernière, donc on pense qu'on restera en tout cas dans des choses qui sont assez réalistes, vous voyez qu'on est particulièrement prudents puisque ce chiffre au CA 2020 est passé à 5,4 millions, donc comme d'habitude nous restons prudents dans nos prévisions de

recettes et plutôt et toujours pessimistes dans nos dépenses. Dans le maintien des taux d'imposition, je vous l'ai déjà indiqué et un accent particulier mis sur le monde économique, les liens sociaux et l'offre de proximité. Évidemment à nouveau un focus lié à la crise sanitaire et notre volonté de toujours être au plus près des personnes qui en auront besoin, quelle que soit la situation dans laquelle ils peuvent être et un certain nombre d'actions innovantes comme je l'ai développé dans la diapositive précédente.

Si j'en viens sur les tableaux de chiffres qui sont liés à la section d'investissement, vous voyez que nous partons sur une progression de 2,6 % entre le BP 2020 et le BP 2021, je reviendrai dans la diapo d'après sur les charges à caractère général et les charges de personnel. Sur les autres charges de gestion courante, une très légère augmentation. Pour les charges exceptionnelles, vous avez un pourcentage qui est important de 28,6 % qui était le remboursement d'activités que nous n'avions évidemment pas pu prévoir au moment du vote du budget en 2020, donc là si vous avez cette augmentation, c'est parce que nous pensons qu'en 2021 nous aurons à nouveau des activités à rembourser. Pour les dotations d'amortissement, nous avons pour la première fois en 2020 prévu d'affiner une part de risques d'impayés, là nous réaffinons ce chiffre-là parce que nous avons peut-être visé un petit peu trop haut et donc vous avez après évidemment le chapitre 023 avec le virement à la section d'investissement, nous n'avons pas trouvé une cagnotte particulière qui fait la différence, c'est juste que l'année dernière nous n'avions pas intégré les résultats parce que nous avons voté le budget beaucoup plus tôt dans l'année et nous n'avons pas encore le CA, c'est la raison pour laquelle vous avez ce chiffre-là, donc à la fin du tableau un certain nombre d'éléments qui vous permettent de comparer avec ces 8 millions de résultat repris ou non que vous avez dans les chiffres de la fin.

Sur les dépenses de fonctionnement, je reviens sur les 2 lignes dont je vous avais parlé, les charges de personnel, on en a déjà beaucoup débattu au travers du compte administratif, évidemment des charges de personnel pour répondre notamment à la crise sanitaire et plus particulièrement dans les écoles et puis renforcer par contre d'autres domaines d'activité, la question de la végétalisation des espaces publics qui est un des fils conducteurs des actions que nous avons proposées aux Talençais de la conduite des grands projets et Arnaud tout à l'heure l'a rappelé, nous avons beaucoup de gros projets à lancer, donc avons constitué une équipe projet autour de cela, la sécurité et la prévention étant également des domaines dans lesquels nous avons pris des engagements qu'évidemment nous tiendrons. Pour l'augmentation des charges à caractère général de 2,3 %, on peut parler du budget du service de développement économique sur lequel nous avons mis un accent particulier cette année, Mathieu COLDEFY, je crois, en est tout à fait satisfait, en tout cas il me le dit régulièrement. Mise en place de nouvelles actions à destination de la jeunesse, je vous ai notamment parlé du permis de conduire. L'augmentation de 50 % du budget des Conseils communaux sur cette nouvelle mandature et quelques actions innovantes, évidemment la reconduction de toutes les subventions pour les différentes associations et pour le CCAS, mais nous aurons une délibération spécifique tout à l'heure, je vous ferai part d'un certain nombre de remarques sur cette question-là.

Concernant les recettes de la section d'investissement, nous sommes toujours sur une dynamique qui est plutôt favorable à + 2,1 %, pas beaucoup de points particuliers à vous signaler. Sur les produits de services, on retrouve ce qu'on a déjà trouvé dans le compte administratif 2020, pour le reste les choses sont assez anecdotiques. Une baisse sur les autres produits de gestion courante, vous le savez, c'est dans ce compte-là que nous intégrons les différents loyers de la commune comme nous avons acté un certain nombre, à au moins une exception près, de loyers, nous avons donc une baisse, mais les chiffres sont peut-être moins surprenants qu'ils peuvent être de l'autre côté. Cela nous amène à une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 2,1 % et vous retrouvez évidemment notre excédent de fonctionnement reporté que nous n'avions pas en 2020 puisqu'encore une fois le CA, au moment du vote du budget, n'était pas arrêté.

Si j'en viens à la section d'investissement, je ne vais pas vous redire ce que je vous ai dit tout à l'heure, pour nous cela reste à la fois un des engagements que nous avons pris, mais également une responsabilité dans notre action pour lutter contre cette crise sanitaire. Nous poursuivrons pour l'instant notre programme d'investissement tel qu'il a été prévu avant cette crise sanitaire et pour cela, il faudra que l'on continue à optimiser notre autofinancement, évidemment utiliser les excédents que nous avons reportés des années précédentes, mais également avoir une recherche importante et permanente des subventions auprès des différents partenaires. Nous essayons d'être encore plus performants dans ce domaine-là. C'est le même tableau que ce que vous avez eu il y a 1 mois, 1 mois et demi au moment du ROB, donc je ne vais peut-être pas le redévelopper, toujours à travers des grands projets d'infrastructure, une deuxième partie qui est davantage dans la gestion quotidienne avec l'entretien durable du patrimoine, des espaces verts, de la proximité et de la solidarité et un certain nombre d'autres dépenses d'investissement que nous avons regroupées en 3 parties. Si on le regarde plus précisément à l'échelle de 2021, vous le voyez par rapport à ce que je vous ai présenté au CA tout à l'heure, j'ai repris, je crois, exactement les mêmes investissements, là vous voyez que les sommes ont très nettement augmenté puisque la maison des solidarités, c'est 1 685 000 euros qui sont prévus cette année, pour l'école Paul Lapie : 3 119 000 euros, pour la piscine : 6 062 000 euros, pour les tennis et padels : 786 et pour les travaux du stade Paul Bernard : 1,6 million. Vous voyez donc que par rapport à tout à l'heure, je vous ai dit pendant quelques années que nous étions dans les années de transition, les années de transition sont terminées, en tout cas nous avons une des années en termes d'investissements qui sera parmi les plus importantes, on verra au CA 2021, mais je pense que nous aurons un chiffre qui sera particulièrement important. D'autres inscriptions avec les premiers éléments sur différentes études autour de la salle au centre-ville, de la réhabilitation du groupe scolaire Camus puisque nous nous sommes engagés à avancer sur la prochaine école qui serait Camus, le Grand Peixotto-Margaut, mais évidemment au vu des sommes nous sommes davantage pour l'instant dans des études au travers des différentes lignes que vous pouvez avoir et je n'oublie pas le remboursement des emprunts avec un remboursement annuel de capital de près de 2 millions d'euros.

Pour financer toutes ces dépenses, il faut évidemment quelques recettes, donc évidemment dans les recettes nous avons le report des recettes des années précédentes, nous avons des

subventions qui sont toujours à percevoir. Nous avons l'excédent d'investissement des années précédentes avec les différents transferts précédents et puis nous restons sur des choses qui restent somme toute assez normales dans l'évolution des différents chiffres que vous avez sous les yeux. Vous voyez quand même apparaître ici une prévision d'emprunt de 1 119 000 euros pour cette année, très sincèrement, on le verra au moment du CA, mais il est possible que nous n'ayons pas besoin de le souscrire, nous le verrons en cours d'année, c'est évidemment pour l'instant un emprunt d'équilibre, on verra si dans la réalité nous sommes obligés de le contracter ou pas, tout dépendra évidemment du taux d'engagement qui aura été réalisé sur les 2 principaux gros chantiers puisque c'est un peu eux qui conduiront cette action-là. Si nous devons le faire, ce sera plutôt une bonne nouvelle, mais je pense très sincèrement que nous n'emprunterons pas cette année, par contre je n'ai aucun doute sur l'année prochaine.

Pour les grands équilibres du budget primitif, c'est un tableau qui me semble toujours assez important, donc si on part de la section de fonctionnement, vous avez donc des dépenses de fonctionnement et vous mettez en face des recettes de fonctionnement auxquelles on additionne les excédents de fonctionnement de l'année précédente et la différence va nous donner un virement à la section d'investissement qui est de 11,8 millions. Vous allez y rajouter les différents reports des années précédentes en investissement plus les excédents que nous avons dans ce domaine-là et cela nous donnera un programme d'investissement de 13,4 millions plus des reports de dépenses de l'année précédente à hauteur de 8,7 millions avec toujours notre remboursement d'emprunt et pour équilibrer tout cela, vous retrouvez notre emprunt à 1,1 million dont je vous ai dit qu'il était probable que nous ne soyons pas amenés à le contracter au cours de l'année, on verra cela un peu plus tard dans le cours de l'exercice.

En conclusion, si on devait peut-être résumer ce budget primitif, on aura avant tout cette volonté d'un investissement particulièrement important et vous verrez que le chiffre de l'année prochaine sera significatif, évidemment une crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons et qu'il faudra continuer à nous confronter et puis un certain nombre d'objectifs au travers de la préservation du pouvoir d'achat, de soutenir les acteurs du monde économique, de renforcer notre lien social et d'offrir encore plus de proximité, tout cela dans des démarches de transition écologique et de réduction de notre consommation énergétique.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, M. l'Adjoint, pour cette présentation très claire. Nul doute qu'elle va appeler des commentaires, Mme RAMI ?

Mme RAMI : Alors M. le Maire, mes chères et chers collègues, effectivement M. JESTIN, vous nous avez présenté aujourd'hui avec enthousiasme, je le relève, mais attendez.

M. LE MAIRE : C'est un film dont on connaît la fin, allez-y !

M. JESTIN : Par rapport à tout à l'heure, là je vous ai trouvé parfaite, arrêtez-vous !

Mme RAMI : Je ne vais pas vous donner plaisir jusque-là. Alors donc, vous avez présenté avec enthousiasme un premier budget de mandature, on a fait des budgets que ce soit avant

à la Métropole ou ici, on sait très bien que les budgets, c'est vraiment un acte fort et majeur pour les mairies, c'est la traduction de votre programme d'actions et votre planification politique. Le budget, il se met donc au service de votre programme d'actions. Je note l'effort de présentation que vous avez fait, qui ne nous avait pas été joint, donc c'est un petit peu dommage quand même de ne pas avoir l'ensemble des documents et de ne pas pouvoir apprécier totalement la pleine valeur de votre budget, la prochaine fois si vous pouviez nous le faire passer, ce serait sympathique, mais ce que je voulais dire quand même, c'est que depuis plusieurs années, outre, je répète, cette petite présentation alléchante des slides, c'est que le BP que vous nous présentez, c'est plutôt l'inverse, on trouve que ce sont plutôt les chiffres qui mènent la politique. Certes, il y a des enjeux, il y a des priorités à mener, on en a parlé un petit peu au ROB, mais je trouve que cela n'a pas été assez suffisamment poussé dans cette présentation du budget. Je note quand même qu'il y a un fort investissement pour la gestion de la crise sanitaire et cela, je le souligne positivement.

Donc en conclusion, si on reste dans les grandes masses, ce qu'on retient, c'est que la Ville est bien gérée financièrement, les ratios sont bons et Talence reste sur une strate de Ville riche. C'est donc très bien, il y a des capacités que l'on peut dégager. Alors, je suis un peu déçue, vous l'attendiez ce terme : « déçu », on est un petit peu déçu parce que c'est vrai qu'après 1 an d'installation de votre nouvelle équipe, cela aurait été souhaitable de pouvoir échanger sur la consolidation de votre programme politique que vous puissiez nous exposer vos objectifs et au final les moyens financiers à mettre en œuvre cette année et sur les 5 ans à venir et ce sur l'ensemble des thématiques.

Alors, vous avez fait des effets d'annonce qui ont été complétés par les slides de votre première présentation, mais vous avez au final, outre les aspects de fonctionnement et de gestion de la crise financière, vous avez continué le choix d'investir massivement dans la lancée bâtitrice de vos années précédentes et cela, sans mettre en parallèle ni perspective, c'est ce que je regrette fortement, les grands enjeux environnementaux et sociétaux qui sont pourtant fortement nécessaires. Cela boucle peut-être avec ce que M. CAZABONNE a dit en début d'intervention à savoir que si on s'occupe de l'écologie, on ne fait rien, c'est peut-être l'image qu'il en ressort, je suis désolée, je n'ai pas pu m'en empêcher, M. CAZABONNE, excusez-moi !

M. CAZABONNE : Continuez !

Mme RAMI : Je sais, vous n'allez pas me rater après, j'en profite un peu quand même.

M. LE MAIRE : À la différence, c'est que nous ne hurlons pas sur les personnes qui parlent, allez-y !

Mme RAMI : J'ai hurlé là ? Non. Excusez-moi quand même, je suis posée et détendue. Donc dans ce rapport, on nous explique dans ce budget 2021 la vision de vos différents projets politiques, mais cela reste quand même opaque et confus, il y a des lignes d'intention, mais on ne va pas dans la description de ce que vous voulez faire. Je prends par exemple la végétalisation des espaces publics, OK, vous avez de l'intention, qu'est-ce que derrière cela va décliner ? J'attendais un petit peu cela dans le budget, vraiment un projet de mandature

avec ce qu'on va mettre derrière. En fait, on relève juste des moyens qui répondent à du très court terme ou de l'expérimentation, je prends comme exemple le recyclage des masques, effectivement c'est une très bonne chose le recyclage des masques, mais en perspective, quel est votre accompagnement à la politique de recyclage des circuits courts, de gestion des biodéchets ? Cela, on ne l'a pas non plus ni dans votre PPI ni dans votre budget. Alors, effectivement nous, nous n'aurions pas organisé ce budget 2021 de cette façon, c'est vrai qu'on l'aurait présenté en Conseil municipal, qu'elles auraient été consolidées, car discutées en amont avec les élus, les citoyens et les différents partenaires et on aurait mis également en place un budget climat pour qualifier effectivement les impacts du climat sur chacune des dépenses incluses dans le budget, ce budget climat, on ne le voit pas apparaître.

Pour illustrer ce que je viens de dire et pour que cela soit plus prégnant et pour terminer sur ce que M. JESTIN a nommé les économies d'énergie ou les consommations, j'ai noté dans la page 6 du rapport que vous nous avez fourni que votre stratégie climat – énergie pour 2021, c'est faire quelques économies sur la facture énergétique. Excusez-moi, cela, ça m'a un peu... donc je m'arrête là-dessus. Petits éléments de réflexion pour une stratégie énergie – climat, l'ADEME, j'ai repris comme cela j'ai les éléments, l'ADEME indique dans ses enquêtes énergie et patrimoine communal que les bâtiments sont les plus consommateurs d'énergie devant l'éclairage public, les carburants et l'eau ; d'un autre côté, on a un patrimoine communal de la Ville de Talence qui s'agrandit d'année en année et il y a également un existant vieillissant que ce soient les salles municipales, que ce soit Peixotto, le château des Arts qu'il faille réhabiliter.

Si on prend les chiffres du compte administratif 2020 sur un bout-de-table et on prend les chiffres, on a une dépense de plus de 1,3 million d'euros sur l'ensemble des énergies avec 66 % sur les postes énergie, électricité, chauffage urbain, 26 % sur l'eau et l'assainissement et 8 % sur les carburants. L'ADEME indiquait aussi dans ses rapports que les plus consommateurs sont les équipements scolaires, les équipements sportifs et les bâtiments administratifs. La section d'investissement 2021 que vous nous avez montrée nous place exactement dans cette strate-là. Donc cela veut dire que l'on investit massivement dans des équipements qui sont fortement consommateurs d'énergie pour les années à venir. Si on fait de la prospective et si on prend l'augmentation du coût de l'énergie. Je vous ai perdu, M. le MAIRE ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme RAMI : Alors on va arriver à des chiffres, le prix de l'énergie va augmenter de 4 %, on reste sur une fourchette cohérente, donc cela veut dire que le budget qu'il va falloir consacrer à l'ensemble de ces bâtiments à l'horizon 2030 sera à plus de 1,3 million, ce budget que vous avez actuellement, et cela, sans compter avec les bâtiments que vous allez construire. Je rappelle également que réglementairement, il y a un Décret tertiaire qui pose l'obligation pour l'ensemble des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² dont les locaux administratifs, de réduire leur consommation d'énergie jusqu'à – 60 % d'ici 2050, donc cela veut dire tous ces éléments que sans politique énergie – climat cohérente et construite, on va droit dans le mur, mais on est sauvé avec les quelques économies de M. JESTIN.

Si on veut anticiper là-dessus, cela veut dire que nous, on aurait peut-être travaillé sur la base d'un programme d'actions sur une délibération politique avec la mise en place d'un budget pluriannuel, des cahiers des charges ambitieux et volontaires pour la construction de nouveaux bâtiments que ce soit en termes de performance énergétique et d'énergie renouvelable. Vous, vous avez choisi en 2020 d'investir massivement dans l'éclairage public, éclairage public qui n'est pas le poste le plus consommateur d'énergie, OK, pourquoi pas ? C'est votre choix, mais sur quels éléments de réflexion vous êtes-vous basés là-dessus ? Pourquoi n'avoir pas eu une réflexion plus globale sur l'ensemble des postes consommateurs ? D'autant plus que c'est une position qui n'a pas été partagée et je pense même que le groupe énergie n'a pas été inclus dans cette réflexion-là, le groupe énergie de l'époque, je rajoute. Donc cela veut dire que cette politique-là n'est que sur du court terme pour répondre à des besoins immédiats quoi qu'il faille bien répondre à des besoins immédiats, on en est bien d'accord, mais ils n'ont aucune anticipation sur la Ville de demain. Si on veut faire une vraie transition écologique, sociale avec une désartificialisation des sols, une place de la nature et de la biodiversité en Ville, une maîtrise des consommations énergétiques, un accès au logement et une réflexion sur les mobilités, cela nécessite aussi des investissements massifs que je ne vois pas dans ce budget. Ces actions, elles auraient dû être commencées depuis un moment et vous prenez encore du retard et je le répète, c'est maintenant qu'il faut agir et investir pour transmettre une Ville viable, durable, apaisée à un horizon qui n'est pas si lointain que cela 2030, voire 2050. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. M. le Sénateur, vous avez la parole.

M. CAZABONNE : Bon d'abord, je voulais intervenir parce que je dois vous quitter pour prendre le train pour Paris, donc je voulais donner un pouvoir, mais puisque je suis là, j'en profite pour dire que je voterai ce budget à la surprise générale. Pour le reste, je trouve que c'est un budget extrêmement ambitieux, on sent bien qu'il est porté par un souffle extrêmement dynamique, cela, c'était une certitude, j'anticipe sur les autres propos de l'opposition et il est porteur de beaucoup de projets et il tient compte en même temps de ce que pourraient être les risques du futur au cas où après la crise Bercy qui est toujours en recherche d'argent serait sûrement prête, vous savez comment elle est, elle va rechercher l'argent partout et il y a un risque pour nous dans le futur par rapport à nos recettes de nous voir amputer d'une partie de ce qui nous est actuellement donné, donc il y a à la fois une prudence et une forte ambition de réaliser. J'allais m'arrêter, mais vous m'avez tendu la perche, je souhaiterais demander à M. le Maire qu'il organise un jour une réunion, une journée de réflexion sur l'énergie, sur l'environnement, sur l'écologie parce que tout le monde est pour l'écologie, il y a la punitive, il y a aussi celle qui n'est pas punitive et qu'on puisse discuter de tout, des centrales nucléaires, de ce qui est le plus décarboné, de ce qu'on peut fabriquer parce que je vois que le Japon roule avec des voitures à l'hydrogène, mais dont l'hydrogène est fabriqué en Australie avec des centrales charbon, alors on peut être écologique au Japon, mais elles sont fabriquées en Australie. L'Allemagne a arrêté ses centrales et a rouvert des centrales à charbon. Nous, après la suppression d'une partie de Fessenheim, on a rouvert des centrales à charbon aussi. Qu'on ait tout cela, les batteries, comment c'est fabriqué ? Est-ce intéressant ? Les éoliennes dont il faut 400 kg par éolienne d'une terre néodyme très

rare qui vient de Chine uniquement et pour la produire, la récupérer, il faut des solvants extrêmement dangereux pour l'environnement, qu'on évoque tout cela sans tabou dans une recherche d'une société écologique et aussi qui puisse progresser. C'est un souhait, M. le Maire, si vous pouvez l'inscrire qu'on fasse une réunion intéressante sans polémique, qu'on se donne des éléments parce qu'après tout, il peut y avoir de la vérité un peu de tous les côtés. Sur ce, je vous souhaite une bonne continuation et je vais à Paris essayer de défendre nos intérêts contre Bercy demain.

M. LE MAIRE : Merci, y a-t-il d'autres demandes ? M. DELLU ?

M. DELLU : Oui, c'est toujours difficile de ne pas répéter ce qu'on s'est déjà dit au DOB, donc je vais essayer d'être le plus bref possible et de me concentrer sur 2 ou 3 aspects de votre budget primitif. Le premier, c'est que je remarque qu'on peut toujours améliorer le coût de la dette, la charge de la dette à Talence représente, je crois que je l'ai calculée, c'est 1,1 % des dépenses, vous me direz, c'est toujours mieux que l'État à 8 ou 9 %, mais c'est quand même moins bien que ce qu'on peut faire par ailleurs et je voudrais savoir quelle est la politique mise en œuvre par les services sous la houlette de M. l'Adjoint aux Finances et de M. le Maire pour justement améliorer le niveau de la dette parce que j'ai remarqué dans les documents budgétaires qu'il y avait un certain nombre de dettes qui étaient en extinction, donc comment elles ont été renégociées et quelle stratégie de gestion de la dette il y a ? 1,1 % des dépenses, vous me direz, c'est tout à fait honorable, il faut le dire, il n'y a pas de souci, mais on peut toujours faire mieux, le Département, c'est 0,7 pour vous donner une autre indication.

D'autre part, j'ai vérifié à l'instant, M. JESTIN, dans les statistiques du Ministère des Finances, tous les soldes de gestion du bloc communal sont à la hausse depuis 4 ans en continu et c'est même souligné d'ailleurs par la Cour des Comptes, vous voyez, l'ensemble du bloc communal fait des efforts de ce point de vue-là, c'est, M. le Maire, une remarque par rapport au débat sur le compte administratif que je fais.

Enfin, il y a quand même un élément que je souhaite que vous explicitiez, je dis cela parce que je vais vous poser une question parce que M. le Maire d'une Ville qui est chère à mon cœur, du sud de l'agglomération bordelaise, qui pendant des années nous disait lors des budgets primitifs, nous présentait une section d'investissement en disant : « on a une section d'investissement où on va investir 15 millions » et l'année suivante, on avait 8 millions qui n'ont pas été réalisés et il les remettait et nous disait : « on va encore avoir 15 millions » et ainsi de suite et avec un taux de réalisation des investissements qui atteignait péniblement les 40 à 50 % ce qui permettait de reporter d'année en année au fur et à mesure de l'avancement des opérations les chiffres et donc de faire artificiellement gonfler le budget de la section d'investissement. Donc en réalité, j'aimerais que vous explicitiez le taux de réalisation des dépenses d'investissement réalisées et prévues ?

M. LE MAIRE : Merci, mon cher. Réalisées, je ne suis pas sûr que sur 2021, prévoir l'avenir est toujours difficile. Mme QUÉLIER, vous avez la parole.

Mme QUÉLIER : Merci. Je voudrais revenir en fait, faire le lien avec le DOB parce que j'ai relu à l'occasion de ce budget primitif et je crois qu'il y a un manque d'éléments dans le DOB

requis par la réglementation notamment au niveau des RH, c'est-à-dire qu'il manque les modalités de rémunération, le temps de travail et les heures supplémentaires, donc je vous renvoie cela et donc la question, c'était aussi de savoir par rapport à ces RH, quel est le temps moyen de travail en équivalent temps plein aujourd'hui par semaine à Talence ? Je vous laisse la question en suspens, c'était donc le lien avec le DOB, à moins que j'aie mal lu, que je n'aie pas vu une annexe, mais je crois qu'il n'y a pas tous les éléments réglementaires.

Concernant les recettes, peut-être je ne connais pas assez, mais j'ai vu qu'il y avait un plan qui s'appelle « France relance pour les communes », je voulais savoir si Talence avait déposé des dossiers dans ce cadre-là et sinon, pourquoi ? Si oui, lesquels ? Si oui, ce serait bien peut-être que le Conseil en soit informé et même éventuellement plus qu'informé parce que justement aussi il y a des axes sur la rénovation énergétique dont on parlait tout à l'heure. Ensuite, sur la dette, je pense avoir à peu près compris le budget primitif et je comprends que Talence a de l'argent, a de quoi voir venir et en plus avec une dette qui est en forte diminution, donc des indicateurs qui sont positifs, mais en même temps, c'est vrai que de mon point de vue néophyte, je m'inquiète un tout petit peu quand même quand je vois dans le programme pluriannuel d'investissement que vous pensez réendetter Talence quasiment jusqu'au seuil de la limite légale, au-dessous de 12 ans et il semblerait d'après quelques informations que j'ai glanées qu'il y a assez peu de communes de notre taille qui affichent un tel niveau de capacité de désendettement.

Certes ce budget primitif d'un point de vue technique peut sembler tout à fait bien, mais pour l'avenir, je trouve que l'importance des investissements et c'est vrai, pas toujours très clairement identifiés, peut faire peur, c'est-à-dire qu'on peut très bien passer d'une situation saine à une situation dangereuse, je pense, assez vite. Et puis l'avenir m'interroge également dans le sens où il me semble que les derniers investissements ont été financés par des cessions d'immobilisations et j'ai l'impression qu'il n'y a plus de cessions en vue, alors est-ce que vous me confirmez cela ? Et cela m'amène à une autre question qui m'est chère, c'est à parler de patrimoine et je me dis qu'en début de mandat, ce serait intéressant pour nous les élus, mais pour la population plus largement qu'on représente, d'avoir une cartographie du patrimoine de Talence avec son utilisation actuelle, sa valeur actualisée et peut-être aussi d'autres choses comme le niveau d'entretien, l'accessibilité pour les PMR, le bilan énergétique, enfin avoir une vision en ce début de mandat du patrimoine notamment immobilier de Talence. Voilà les réflexions que m'inspirait ce budget primitif.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie. Pas d'autres prises de parole ? M. JESTIN, vous avez la parole pour répondre à ces questions.

M. JESTIN : Alors pareil, je vais le refaire dans le sens des interventions. Mme RAMI, je trouve que vous avez fait un démarrage absolument exceptionnel, je vous en félicite, je me suis à peu près arrêté au moment où vous disiez que la Ville était bien gérée, qu'elle était riche, je crois que c'est le moment où j'ai décroché. Je vous donne néanmoins rendez-vous en 2025, on verra si vous tenez toujours le même discours parce que sur la notion de bien gérer, j'espère que vous aurez cette honnêteté, sur la notion du riche, je crains qu'on ne puisse pas tout à fait dire la même chose, parce que contrairement à ce que vous indiquez,

ce ne sont pas les chiffres qui mènent la politique, figurez-vous que derrière les chiffres il y a des projets. Les projets, vraiment je pense qu'il doit me rester un petit carton du programme de la campagne électorale, je me ferai un plaisir de vous le mettre chacun dans votre boîte aux lettres.

Mme RAMI : Je coche.

M. JESTIN : Vous avez raison de cocher, c'est ce que je fais aussi, je rappelle que j'ai une délégation au suivi des projets de mandat, donc je vous garantis que je coche également. Vous avez au travers à la fois du ROB, à la fois du budget, les grands investissements qui sont réalisés et donc vous avez cette lisibilité-là et vous verrez qu'au fur et à mesure, les choses se réaliseront comme nous l'avons indiqué. J'en viens sur la question de tout ce que vous avez annoncé sur la question du patrimoine, sur le plan climat, etc., alors je pense que vous avez bien remonté ma collègue, Sophie, elle est loin, elle est de l'autre côté, mais je pense que vous l'avez bien interrogée là-dessus. Alors, on peut se balancer des chiffres, effectivement vous l'avez dit, je crois que pour le patrimoine il fallait investir 1,3 million, c'est bien parce que nous en sommes déjà à 1,7 million depuis quelques années et nous allons continuer à le faire.

Je peux vous donner des chiffres, vous me parlez de facture énergétique, etc., la facture énergétique entre 2014 et 2020, c'est – 500 000 euros, c'est-à-dire 27 % d'économies réalisées sur la mandature précédente, mais je vous confirme, nous allons continuer parce qu'effectivement vous me parlez d'un plan climat et vous l'avez dit vous-même : « vous allez investir dans des bâtiments qui sont consommateurs d'énergie », c'est bien la preuve que nous sommes en train de mettre une politique et le premier de ces bâtiments-là, c'est bien la piscine, vous savez que la piscine, c'est près d'un quart de la consommation énergétique sur l'année, alors vous avez eu ce passage-là qui, à titre personnel, me semblait un peu plus flou et j'ai cru que vous alliez bien finir en indiquant que vous vous félicitez avec nous de ce que nous avons fait sur l'éclairage public ; encore raté, même l'éclairage public, ce n'était pas bien, parce qu'en fait, ce n'était pas cela qui consommait le plus, ce n'était pas là qu'il aurait fallu forcément les mettre parce que quand même. Alors en fait, si on ne l'avait pas fait, on nous aurait dit qu'il fallait le faire et finalement, on nous dit que ce n'était pas cela qu'il fallait faire en premier, il faut donc investir dans des bâtiments consommateurs d'énergie, tiens, je crois que ce qu'est-ce qu'on est en train de faire, mais finalement cela n'est pas la preuve d'une politique. Alors après, vous comprendrez que ce n'est pas à moi de développer tous ces éléments-là, je pense que Sophie RONDEAU a reçu votre message, je vous rappelle que nous avons pris l'engagement dans le petit livre bleu canard que je vous offrirai avec la spéciale dédicace, nous avons prévu également un rapport de développement durable qu'elle se fera un plaisir dans les mois et années à venir de vous présenter.

M. DELLU, j'ai une révélation à vous faire, je pense que le chiffre de l'investissement pour le CA 2021 sera de 15 millions. C'est ma manière de vous répondre à cela, évidemment qu'il y a des années dans lesquelles il y a un certain nombre de reports, c'est une réalité et puis il y a des années où on sera, donc c'est bête parce que je pense que ce n'est pas cette année-là où vous pouvez faire cette remarque parce que je vous donne rendez-vous sur le CA 2021

et vous verrez qu'effectivement on sera peut-être même au-delà, entre 15 et 20 millions, je vous l'ai montré dans les différentes diapositives.

Mme QUÉLIER, sur les éléments RH, les éléments qu'on vous fournit au travers du budget et du ROB, les inscriptions correspondent à ce que la loi nous demande, vous devez avoir un certain nombre d'indicateurs. Pour la question du nombre d'heures, nous sommes à 1 607 heures. Même chose de la même manière encore une fois, si vous avez besoin d'éléments, je pense que vous pouvez vous rapprocher de ma collègue, Laetitia PITOT qui vous répondra sur un certain nombre de choses. Sur la question du plan de France relance, oui, nous avons déposé des projets, notamment le stade nautique, nous sommes en train d'étudier pour voir s'il y a d'autres thématiques qu'on peut aller chercher et lancer, nous sommes aussi en attente d'un certain nombre de réponses, nous l'avons fait pour le stade nautique, nous avons également déposé des dossiers complémentaires à la Région pour leur propre plan de relance puisqu'ils nous ont interrogés toujours en lien avec le stade nautique, nous restons en attente d'éléments de réponse du Département là aussi sur le stade nautique.

Sur la question des cessions de patrimoine, évidemment que c'est quelque chose que nous regardons, il peut y avoir parfois des biens qui peuvent être potentiellement mis en vente, on est en train de travailler là-dessus et vous serez amenés à avoir des éléments dans les semaines, mois à venir sur ces questions-là, cela fait partie de notre capacité de financement d'un certain nombre de projets, mais je vous rappelle que l'épargne brute que nous dégageons est de près de 5 millions d'euros. Si j'écoute Arnaud DELLU, finalement on n'investit pas beaucoup plus que cela d'après ce qu'il nous dit avec les différents reports et donc tous les moyens de financer un certain nombre de projets sont bons, la cession de patrimoine est quelque chose qu'il faut parfois regarder quand un patrimoine n'est plus utile dans l'intérêt de la collectivité.

M. LE MAIRE : Bien, M. DELLU pour un commentaire.

M. DELLU : Oui, parce qu'en fait, d'abord je n'ai pas dit ce que vient de m'attribuer François JESTIN, donc correction et ensuite comme M. JESTIN n'a pas répondu à ma question sur les taux de réalisation, est-ce que vous pourrez nous faire parvenir s'il vous plaît, je comprends qu'il n'ait pas cela sous les yeux, les taux de réalisation de la section d'investissement de 2014 à 2020 ?

M. JESTIN : Bien, mon cher collègue, vous l'avez dans le rapport du CA que vous avez à l'ordre même du jour, vous l'avez, puisque vous étiez élu sur les précédents mandats, également, c'est un élément et vous l'avez à l'ordre du jour. Si vous voulez, je vais aller rechercher le numéro de la page.

M. LE MAIRE : Bien, pour conclure... Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : Oui, parce que je n'ai pas eu non plus la réponse à ma question sur le patrimoine.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER, vous avez demandé la valorisation du patrimoine, j'étais en train de me demander comment on pouvait valoriser le château Peixotto par exemple, on a si

vous le souhaitez auprès du service la liste de l'ensemble des propriétés municipales. La valorisation par définition, on ne la connaîtra pas puisque le seul moment où on connaît la valorisation potentielle d'un bien, c'est quand on fait appel à France Domaine et qu'il va nous dire : « cet élément-là coûte tant ou tant », il est impossible aujourd'hui de vous dire quelle est la valorisation du patrimoine de Talence puisque d'abord, un, ce n'est pas utile et deux, on ne le connaîtrait qu'à un moment donné, un patrimoine pouvant avoir une valeur fluctuante, mais si vous voulez avoir la liste de l'ensemble des biens communaux, vous pouvez parfaitement vous rapprocher du service et de la direction de M. HANNOYER.

D'abord, je voudrais vous remercier de souligner que la Ville est bien gérée. Cela fait tellement 6 ans que je vous entends dire que la Ville va droit dans le mur, pour ma part 6 ans que je me dis qu'à un moment ou à un autre, on finira par avoir une décennie sur laquelle vous nous aurez prédit le pire à venir, mais qui finalement n'arrive jamais.

Je vous confirme que la Ville est bien gérée et à la différence de vous, ma chère collègue, je ne dis jamais : « votre Ville », je dis : « notre Ville », cela me surprendra toujours que vous disiez : « c'est votre Ville, c'est votre chose », non, c'est le Conseil municipal, chacun ayant l'occasion de, mais c'est juste un élément de langage, mais qui me semble important. Le chiffre, à mon sens le seul chiffre, c'est 88 millions d'euros, alors j'entends que les présentations, cela ne va pas, etc., pour être honnête avec vous, à midi on s'est dit : « quels seront les mots qui seront prononcés ? », finalement ce n'est pas une inspiration, c'est un karaoké, mais 88 millions d'euros, c'est grosso modo la somme d'investissement que fait une Ville de la strate, on va dire de l'ordre de Pessac, c'est-à-dire plutôt une Ville comprise, c'est une moyenne, à peu près de 60 à 70 millions d'euros, je ne connais absolument pas le plan d'investissement de Pessac, je vous dis juste que c'est un effort qui n'a jamais été fait. Alors, il y a de très gros morceaux, pardonnez-moi l'expression, notamment la piscine qui représente le quart de ce montant et je pense qu'on peut s'en féliciter parce que finalement dans ce que vous avez dit mes chers collègues, on peut toujours dire que cela n'ira pas dans le bon sens, etc., mais moi, ce que j'y vois, c'est exactement ce qu'il y a dedans, c'est-à-dire que quand on parle d'économie d'énergie, on va investir dans les bâtiments qui consomment beaucoup d'énergie, quand on parle d'équipements de proximité, on va investir dans le sport, dans la culture, dans le social et également dans les écoles et il n'y a pas une prédominance d'un secteur plutôt qu'un autre. Donc je pense qu'il faut vraiment s'en féliciter. Vous m'avez demandé si jamais vous m'aviez perdu, oui, je vous ai connue, ma chère collègue, mais c'était dans des temps pas si anciens que cela, il y a 1 an, sur des choses très précises, vous nous dites : « cela ne va pas, cela ne va pas, cela ne va pas », mais vous ne proposez finalement jamais quelque chose de concret, je me tiens à votre disposition si vous voulez nous dire : « M. le Maire, si demain j'avais 1 million d'euros, utilisez cela », vous nous dites : « cela manque de souffle, ce n'est pas ci, ce n'est pas ça » et j'ai l'impression au fur et à mesure que votre discours, vraiment que je sens sincère, est une espèce de gloubi-boulga politique, en fait je ne comprends pas ce que vous voulez demander. Par rapport à cela, je voudrais qu'on revienne en fait à ce qui faisait nos échanges, c'est-à-dire le fait d'être capable à un moment ou à un autre de dire : « on a une somme X à dépenser », vous l'avez dit tout à l'heure, par exemple le fait de majorer des critères va peut-être influencer cette somme-là, où

est-ce qu'on est d'accord ? Parce que finalement en général, mis bout à bout vous êtes en général plutôt d'accord avec les projets, je crois, de mémoire et de nous dire finalement où est-ce que vous pensez sur un projet en particulier que la mairie ne va pas assez loin ? Vraiment, je vous le dis de façon très ouverte, vous faites partie du Conseil municipal, certes dans l'opposition, mais de manière à nous dire : « voilà, là je pense que nous pouvons aller plus loin là-dessus ». Évidemment si on dit cela, et vu qu'on ne veut pas augmenter la dette, je vous rassure Mme QUÉLIER, cette dette-là était de 34 millions d'euros, elle est de 17 millions d'euros, donc je ne sais pas qui vous a dit qu'elle allait dans le mur, mais je vous assure, j'ai la haine de la dette ; maintenant, on peut s'endetter quand cela concerne l'investissement, mais nous dire éventuellement ce que vous allez supprimer parce qu'un budget, c'est ainsi fait, il faut dire ce que l'on propose, il faut aussi éventuellement nous dire ce que l'on supprime.

Sur la cession de patrimoine, je vais rappeler quelque chose qui avait fait l'objet du précédent mandat, on vous a prouvé, mais je suis prêt à vous redonner les chiffres si vous voulez, que sur les 10 dernières années et ce sont 10 années glissantes, Talence a acquis plus de patrimoine qu'elle n'en a vendu. Donc la petite musique qui consiste à dire : « on vend pour investir », ce n'est pas vrai, la Ville de Talence a investi au fur et à mesure des années et a acquis du patrimoine, il y a des années qui sont plus ou moins fastes, évidemment quand on prend le château des Arts avec un investissement de plusieurs millions d'euros, mais en tout cas on a eu ces éléments-là. Puis pour terminer, ce qui m'a fait un petit peu sourire ma chère collègue, c'est 2 choses, d'abord vous avez parlé d'éclairage public, j'ai une de mes Conseillères municipales qui a regardé la vidéo de l'éclairage qu'il s'est passé il y a quelques jours dans une Ville pas très loin d'ici qui est Bordeaux, quelle Ville a été citée en exemple pour sa politique d'éclairage et d'une façon générale ce qu'on appelle la smart city ? C'est Talence, à croire que quelque part quand on a 2 visages, c'est toujours un peu compliqué parce que je vous dis, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est un élu de Bordeaux et vous vous en doutez, on ne partage pas forcément toujours tous les mêmes idées, je veux juste vous le dire parce que cela m'a semblé surprenant de vous voir dire que la mesure était insuffisante ici alors que l'Adjoint au Maire de Bordeaux disait sain.

Pour finir, quand vous nous dites : « M. le Maire, présentez-nous votre projet de mandature », là vous vous doutez bien, d'abord je tiens à votre disposition, je peux même vous en dédicacer un exemplaire, un 2^{ème} programme, je note que vous le cochez et finalement le juge de paix, c'est aussi la question d'Arnaud DELLU, un budget énonce des priorités, le seul juge de paix qui compte dans une mairie ou dans une intercommunalité, c'est le compte administratif. Ce que je vous donne, c'est rendez-vous à la fin du mandat, on a affiché cet élément-là, évidemment le futur est un peu incertain, on a ce programme-là, beaucoup de choses sont déjà faites et à la fin du mandat, on pourra donc se dire si la Ville a continué à être bien gérée ou si vous trouvez, et je vous en laisserai pleinement le droit, de savoir si elle n'a pas été bien gérée, mais ce projet de mandature fait sourire au regard de certains éléments récents où connaître parfois certains projets de mandature, c'est compliqué, ce projet de mandature est connu, cela s'appelle un programme. Pour la première fois, on a pris un engagement de revenir chaque année devant les Talençais pour leur dire : « voilà ce qui a été fait, voilà ce qui

est en retard, voilà ce qui est dans les cartons » et finalement ce mandat-là, comme le mandat métropolitain, comme dans toutes les autres villes, c'est au terme du mandat qu'on le fera. En tout cas et ce que je sais de vous, c'est que moi, je vous laisserai toujours la porte ouverte, vraiment, et je vous le dis avec beaucoup de sincérité, pour nous dire comment on peut faire mieux à cet endroit-là, comment on peut économiser là-dessus parce que je crois que nos décisions, pas les vôtres, pas les miennes, nos décisions seront à même finalement de faire en sorte qu'à Talence on continue de bien vivre comme c'est le cas aujourd'hui. En tout cas, moi, c'est comme cela que je vois nos relations. Je vais vous demander de voter. Pour le vote, M. DELLU ?

M. DELLU : Non, c'est juste que vous avez posé une question tout à l'heure, donc je vais vous répondre, avec les 2 premiers éléments qui me viennent à l'esprit sur : « qu'est-ce qu'on ferait, etc. », on fait une piscine, d'accord, on le dit depuis tout à l'heure, c'est quand même un sacré morceau en termes d'investissement, mais vous faites une piscine avec une chaudière à gaz en 2021, donc il y aurait peut-être d'autres choix qui sont possibles. Je ne vous parlerai pas, sans doute par charité, de l'école de musique pour laquelle on a vendu le terrain de la Médoquine et qui est tombée dans les limbes.

M. LE MAIRE : Ne vous inquiétez pas.

M. DELLU : Donc oui, il y a des différences.

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, cela ne vous honore pas ce que vous venez de dire. Donc un, le projet de piscine dont vous parlez, il est prévu pour être connecté au réseau de chaleur métropolitain, on peut penser qu'avec toute cette énergie, tout va aller mieux demain, donc ce projet-là, on ne va pas créer une source de chauffage de la piscine alors qu'on pourra le connecter demain au réseau de chaleur qui passe à quelques hectomètres de là et cette réponse, vous l'avez puisque cela a toujours été dit et c'est la raison pour laquelle quand on a parlé du projet de la piscine, on l'a partagé ensemble, donc je ne comprends pas. Quant aux différents équipements culturels, je vais mettre fin à votre suspens parce qu'on vous sent très accroché sur quelques points, ne vous inquiétez pas, on vous présentera tout cela, mais de la même façon que d'autres demandent 5 ans, je suis désolé de ne pas pouvoir faire en 1 an ce qu'on a prévu en 6, mais en tout cas, vous serez les principaux et les premiers destinataires de nos différentes orientations en ce qui concerne la culture et donc des équipements avec parce que ce n'est pas un équipement qui fait un projet, c'est plutôt les projets qui font les équipements.

Les votes, Mme RAMI, vous votez contre. Mme QUÉLIER contre l'ensemble des 3 projets. Reprenons, le budget primitif, contre. Le budget annexe de la régie des transports, c'est mieux.

Mme QUÉLIER : Je vote pour les transports.

M. LE MAIRE : Et pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, pour. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, adjoint délégué aux Finances expose :

« Le budget primitif de la Ville, après reprise des résultats de l'exercice 2020, s'élève pour l'année 2021 en dépenses et en recettes à la somme de 84 569 456,23 €. L'équilibre général du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 396 980,34 €	60 396 980,34 €
Section d'investissement	24 172 475,89 €	24 172 475,89 €
Total	84 569 456,23 €	84 569 456,23 €

Pour le budget annexe de la régie des transports, après reprise des résultats de l'exercice 2020, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	233 300,00 €	233 300,00 €
Section d'investissement	233 369,58 €	233 369,58 €
Total	466 669,58 €	466 669,58 €

Pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, après reprise des résultats de l'exercice 2020, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	20 917,42 €	20 917,42 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Total	20 917,42 €	20 917,42 €

»

Vu l'exposé en séance sur le projet de budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après délibéré

Procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par

Budget Principal

34 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (T.E.T. + N.E.T.)

Budget annexe de la régie des transports

43 VOIX POUR

Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres

43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/04/2021

N° 11 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2021

M. JESTIN : Alors, je vous épargne les explications sur la taxe d'habitation qui n'est plus et donc nous nous sommes vus transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux est à 17,46, nous devons donc voter les taux qui nous concernent directement avec le foncier bâti à 49,69 %, le foncier non bâti à 56,70 % et bien

évidemment c'est l'information la plus importante, que ces taux ne subissent aucune augmentation pour cette année 2021 comme nous en avons pris l'engagement, tout au long de la mandature d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes ? M. DELLU.

M. DELLU : Oui, c'est juste un petit étonnement parce que quand pour la première fois en 6 ans, le Département avait décidé d'augmenter son taux de 5 % sur le foncier bâti, j'avais entendu dans ce Conseil municipal des cris d'épouvante en disant que c'était scandaleux et que c'était inacceptable donc je m'attendais, la commune ayant récupéré ce taux, à ce que vous baissiez pour faire cesser le scandale, mais apparemment non, ce n'était peut-être pas si scandaleux que cela.

M. JESTIN : C'est peut-être quelque chose quand la majorité basculera au Département qui se fera à ce moment-là. C'est intéressant de pouvoir rappeler, mais je ne l'avais pas fait donc merci, M. DELLU, de m'en donner l'opportunité, je vous rappelle que nous avons baissé les taux de 2,2 % il y a 2 ans.

M. LE MAIRE : Alors, mon cher collègue, puisque tout à l'heure vous compariez, je voulais vous donner le juge de paix, en 6 ans, Talence sera augmenté puisqu'il y avait eu une première hausse de 1,7, le Département dans lequel, je crois, vous présidez la Commission des Finances, aura augmenté les impôts de 12,79 % et entre 2009 et 2020, il les aura augmentés de 34,62 %. Je vous concède qu'une marge pour la baisser est plus qu'importante, je voulais juste puisque vous rappelez souvent des éléments comparatifs, vous rappeler 34,62 % de hausse d'impôts du Département en l'espace de 10 ans. Voilà les chiffres tels que je les avais, mais nul doute que certaines campagnes permettront d'éclaircir tout cela et aux personnes de faire leur choix.

M. DELLU : Comme d'habitude, vous avez du mal avec les règles de 3, c'est-à-dire qu'on ne parle pas du même chiffre de départ forcément.

M. LE MAIRE : Ni vous d'accepter le fait que vous avez augmenté les impôts de 34, c'est sûr ! Alors les votes sur ces taux ? Vous votez contre, d'accord. Vous votez contre la stabilité, OK.
Mme QUÉLIER :

Mme QUÉLIER : Je dois dire que je n'ai pas eu le temps de m'investir sur ce dossier-là et je sais que c'est compliqué, donc comme j'ai des réserves, je vais m'abstenir.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez. Si vous souhaitez des éléments complémentaires, on vous les donnera sur l'historique. Le vote majoritaire vote pour, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

« Avec la suppression de la taxe d'habitation, la Ville de Talence se voit transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (17,46 %).

En dehors du transfert du Département du taux de la taxe foncière et de la suppression du taux de la taxe d'habitation, comme présenté dans la délibération précédente du budget primitif 2021, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ainsi de les fixer pour 2021 à :

- Foncier bâti : 49,69 %
(part communale de 32,23 % + part départementale de 17,46 %)
- Foncier non-bâti : 56,70 %.»

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Vote les taux d'imposition locale comme ci-dessus exposé

par 34 VOIX POUR
8 VOIX CONTRE (T.E.T.)
1 ABSTENTION (N.E.T.)
Reçu en Préfecture le 1/04/2021

N° 12 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Exercice 2021

M. JESTIN : Je ne suis pas encore tout à fait remis du vote précédent. Budget de la régie des transports, prise en charge du déficit par la Ville, il n'y a pas de recette au budget des transports, il convient donc de prendre en charge le déficit de 233 300 euros de ce budget spécifique sur le compte du budget en cours à la fonction 252.

M. LE MAIRE : Des prises de parole ? Des votes ou des abstentions ? Unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

« Je vous rappelle qu'un budget annexe a dû être créé pour le service des transports exploité en régie.

Ce service assure le transport à titre gratuit des élèves des écoles primaires et maternelles dans le cadre de leurs activités scolaires à savoir la fréquentation de la piscine, des salles de sports...

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'équilibre en recettes et en dépenses de leurs budgets annexes.

Le service des transports ne générant aucune recette, je vous propose de voter la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports.

La dépense d'un montant de 233 300 € est inscrite à l'article 674412 -fonction 252 du budget en cours.»

ADOpte par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/04/2021

N° 13 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2021

M. JESTIN : Donc nous maintenons le montant de la subvention de l'année précédente et d'un certain nombre d'années précédentes à 3 850 000 euros. Bien évidemment, les 1 925 000 que nous avons votés comme avance le 1^{er} février viennent en déduction.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Les votes ? Pour, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle que par délibération en date du 1^{er} février 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention de 1 925 000 €.

Je vous demande aujourd'hui de fixer à 3 850 000 € la subvention totale de fonctionnement accordée pour 2021 par la Commune au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 / chapitre 65 du budget. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/04/2021

N° 14 - Subventions aux associations – Année 2021

M. JESTIN : Alors, vous avez la liste totale de l'ensemble des subventions pour cette année. Je voudrais peut-être faire un préalable sans rentrer dans le détail des chiffres et des actions, mais dans cette année de crise sanitaire, nous avons eu un regard particulier sur les questions de trésorerie. Pour ceux qui étaient là sur les années précédentes, je vous avais indiqué que je serais attentif en tant qu'élu aux Finances aux trésoreries des différentes structures parce que je considérais que des associations qui avaient beaucoup de trésoreries n'avaient pas à thésauriser notamment de l'argent public et donc qu'on mettrait en place des jalons pour pouvoir agir dans ce domaine-là. S'est rajouté le contexte de la crise sanitaire au cours de l'année 2020 et donc nous avons eu un regard particulier, nous avons d'ailleurs rajouté dans les dossiers de subvention une feuille spéciale crise sanitaire à la fois pour connaître la réalité de ce que les différentes associations avaient fait, avaient eu comme surcoûts, avaient eu comme économies, avaient eu comme chômage partiel, nous avons eu un regard particulier. Lors du groupe de travail des finances que nous avons eu, nous avons mis en place également un dispositif sur les subventions, donc les sommes qui vous sont proposées correspondent à l'intégralité de la subvention telle qu'on l'aurait votée sur une année classique. Lorsque nous avons constaté qu'il y avait des trésoreries qui étaient très importantes, on a pris deux jalons : soit la trésorerie est supérieure au budget annuel et nous proposerons, nous mettrons en place un non-versement de la subvention sauf à ce que les structures nous le réclament, c'est-à-dire qu'on est en train de le faire sur la base du volontariat. Dans le cas où la trésorerie serait supérieure à 50 % du budget annuel, nous ne verserions que la moitié. Donc les sommes qui seront versées correspondent à ce montant-là, mais si les structures les réclament parce qu'il y a peut-être quelque chose dans ce contexte de crise sanitaire qu'on n'a pas pu voir, nous verserons l'intégralité des subventions. Cela, c'est plutôt pour les petites structures. Puis, il y a 2 ou 3 grosses structures que je tiens à citer qui nous ont proposé de baisser sensiblement leurs subventions, c'est notamment le cas de Talence Événement qui avait en 2020 une subvention de 437 000 et vous verrez que nous n'avons une subvention que de 340 000 euros, c'est parfois des structures plus petites, je pense à la SATA, je pense à un certain nombre de structures comme les commerçants qui nous ont

demandé de ne pas reverser l'intégralité, le Comité de jumelage également puisque nous avons eu une demande inférieure, l'ADEM. Je citerai également Ludiloisirs pour lequel la subvention était de 384 000 euros en 2020 et elle ne sera que de 300 000 euros dans ces mêmes principes pour l'année 2021. Évidemment, vous le savez, vous pourrez avoir tout à l'heure un vote séparé, je ne doute pas que vous l'utiliserez.

M. LE MAIRE : On ne sait jamais ! Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Mme DE MARCO, bonsoir.

Mme DE MARCO : Bonsoir. Je vais essayer de ne pas parler très fort puisque j'ai l'impression qu'on vous brusque. Donc je tenais à saluer quand même le regard particulier comme François JESTIN vient de le dire, que vous avez eu justement de cette période très difficile. Donc si je comprends bien, pratiquement toutes les associations, vous allez regarder un petit peu quel est leur bas de laine, comme on dit, c'est-à-dire qu'elles soient volontaires ou pas, c'est-à-dire que vous allez demander les comptes des associations et les réserves financières qu'elles ont.

M. JESTIN : On ne va pas les demander, on les a demandés, on les a étudiés, c'est à peu près une quinzaine de subventions sur la liste sur lesquelles on ne verserait pas l'intégralité des choses. Je vous rappelle, il peut arriver que l'on vote une subvention, mais qu'on ne versera jamais si on n'a pas les dossiers au moment du versement, c'est la règle du jeu qui existe, il peut y avoir parfois des petites associations qui n'ont pas encore fait le dossier, donc je vous propose pour autant la subvention, mais si le dossier n'est pas reçu, le versement n'est pas effectué puisque nous n'aurions pas d'éléments d'analyse.

Je parle évidemment pour cela des toutes petites structures puisque les grosses structures ont évidemment des rapports d'experts-comptables ou de commissaires aux comptes qui nous sont obligatoirement transmis, donc nous avons déjà fait cette étude et cela correspond à entre 15 et 20 subventions.

M. LE MAIRE : Juste pour compléter, ma chère collègue, il faut aussi se dire qu'il peut y avoir des associations qui aient connu une année, l'année dernière, sur laquelle il peut y avoir eu moins de dépenses, mais dans le cadre de la relance, dans le cadre de mise en place d'actions, ils aient besoin de subventions supérieures. Donc en fait, tout cela va être regardé de façon équilibrée. En tout cas, le message politique, c'est que le chapitre consacré aux associations ne change pas. Je rappelle que la trésorerie des associations loi 1901 normalement ne doit pas dépasser un certain niveau, donc on regarde cela et on a fait cela de façon complètement partenariale, on n'a rien demandé de force aux personnes, ne vous inquiétez pas.

Mme DE MARCO : Ah non, pas du tout, je ne m'inquiète pas, mais je trouve que vous avez une démarche qu'on peut donc saluer et je me dis : « tiens, cela aurait dû être fait avant », mais il n'est jamais trop tard.

M. LE MAIRE : Vous savez, c'est le début du mandat, ne vous inquiétez pas !

Mme DE MARCO : C'est vrai que vous n'étiez pas élu précédemment ! Excusez-moi.

M. LE MAIRE : Vous non plus, remarquez !

Mme DE MARCO : Moi non plus ! Et quand même, je n'étais pas élue précédemment, mais dans la continuité au cas où j'aurais été élue voilà quelques années, j'aurais dans ce cas-là poursuivi en me disant que nous allons voter pour toutes les associations, toutes les subventions sauf...

M. LE MAIRE : Vous savez, c'est un peu comme les fins de série sur Netflix, on se demande toujours comment vous allez terminer et on est toujours surpris à la fin.

Mme DE MARCO : Oui, ce n'est pas Netflix, ce n'est pas une série parce que c'est sans surprise, c'est contre l'ETSM, association de sports motorisés et ensuite la Fédération de chasse qui est donc de 400 euros. Après, certains d'entre nous souhaitent s'abstenir sur les associations où ils sont, ne prennent pas part au vote sur certaines associations.

M. LE MAIRE : Je vous propose, nous allons prendre votre vote là-dessus, je vais prendre celui de Mme QUÉLIER et après, je vais vous laisser la parole pour dire sur lesquelles vous vous abstenez.

Mme DE MARCO : Non, pardon, je suis au Conseil d'administration.

M. LE MAIRE : Pardon, c'est moi. Mme QUÉLIER, avez-vous quelque chose à dire sur le fond du dossier avant de passer au vote ? Non.

M. JESTIN : Pardon, M. le Maire, on était en train de se dire que sur les questions des personnes qui ne doivent pas prendre part au vote, peut-être qu'une déclaration un peu globale que toutes les personnes qui sont concernées par des exécutifs dans des associations ne prennent pas part au vote de cette structure-là. On l'a toujours fait un peu comme cela.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE, je vais commencer par vous, vous ne prenez pas part au vote sur lesquelles ? Vous pouvez, vous êtes au CA, vous pouvez voter.

M. BIMBOIRE : Vous me confirmez donc qu'ils ont validé une baisse de la subvention ? D'autant que je suis un peu surpris parce qu'on a eu des débats, certes il y a eu la COVID qui est passée par là, mais il y a énormément de projets qui ont été validés par nous aussi bien sur des formations des salariés et autres et je suis un peu surpris qu'il y ait cela.

M. JESTIN : Je vous confirme que ce montant-là a bien été vu évidemment avec la structure. Oui bien sûr qu'il y a des projets, mais il y avait aussi une trésorerie qui était très importante et donc effectivement sur cette année parce qu'il y a eu la possibilité de le faire, cela ne veut pas dire qu'on n'accompagnera pas, cela ne veut pas dire qu'on ne reviendra au montant l'année prochaine, etc., on verra comment les choses évoluent au fil du temps, mais bien évidemment que je n'ai pas inscrit une telle somme sans leur accord, mais nous avons aussi beaucoup discuté avec eux.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE, vous pouvez participer à tout sauf si vous m'apprenez quelque chose. Quelles sont les autres demandes de non-participation ? Mme GRESLARD, je crois.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Pour le Comité de jumelage.

M. LE MAIRE : Très bien. Pas d'autre participation ? Mme BONORON, mémoire et patrimoine et le comité de quartier Poste – Mairie. Mme RAMI d'abord.

Mme RAMI : Vous avez dit on peut participer au vote si on est juste membre du Conseil d'administration ?

M. LE MAIRE : Ce que nous ont dit les juristes, c'est juste les fonctions exécutives, président, il peut y avoir des vice-présidents s'ils ont une fonction exécutive particulière ?

Mme RAMI : Je suis au niveau de Talence Événement et de Talence Innovation, mais je n'ai pas...

M. LE MAIRE : Vous pouvez participer au vote, pas de problème. Il n'y a pas d'autre remarque. Mme CHABBAT ? M. LAROSE ? Mme RONDEAU ? Et je n'ai oublié personne, merci beaucoup pour ces votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous propose d'allouer, pour 2021, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité. De plus, dans le contexte sanitaire actuel, et en cas d'annulation des manifestations, la Ville pourra envisager de ne pas verser ou de ne verser que partiellement (dans l'hypothèse où l'association aurait déjà engagé des frais relatifs à ces manifestations), la subvention accordée aux associations concernées.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.

ARTICLE 6574 – FONCTION 0201

Comité des Œuvres Sociales	180 000 €
----------------------------	-----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 025

Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	600 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	350 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Blessés des Poumons (FNBPC)	240 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
Association Anciens Combattants Générations Aquitaine des Français Rapatriés d'Algérie (GENAFRA)	200 €
Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €

Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	360 €
Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants (subvention exceptionnelle)	450 €
Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
Association Club des Toujours Jeunes de Talence	400 €
Association des Commerçants Barrière de Pessac Bordeaux-Talence	1 000 €
Association des Commerçants Coeur de Talence	1 000 €
Association des Commerçants Porte de Talence	1 000 €
Association des Familles Extraordinaires	900 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
Association Familiale de Talence	200 €
Association L'Abeille Talençaise	1 300 €
Association Laïque PRADO Service d'Aide aux Victimes	800 €
Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
Association Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme	320 €
Association Maison d'Accueil et d'Information – M.A.I. 33	200 €
Association Médiathèque des Malades des Hôpitaux de Bordeaux	160 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux	120 €
Association pour la Prévention Routière - Délégation de la Gironde	80 €
Association Prix Isabelle ATTALI	800 €
Association Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	200 €
Comité de Quartier Caudérès Bertrand de Goth	500 €
Comité de Quartier Danguilhem Emile Zola Barrière de Pessac	500 €
Comité de Quartier Haut Brion	500 €
Comité de Quartier La Fauvette	500 €
Comité de Quartier La Médoquine	500 €
Comité de Quartier La Pléiade (fusion « Château Raba » et « Plume la Poule »)	900 €
Comité de Quartier La Taillade	500 €
Comité de Quartier Le Bijou	500 €
Comité de Quartier Poste-Mairie	500 €
Comité de Quartier Saint-Genès	500 €
Fédération des Comités de Quartiers de Talence	600 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 04

Comité des Jumelages de TALENCE (l'acompte de 8 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	10 000 €
---	----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 212

Amicale des Ecoles Laïques de Talence	800 €
---------------------------------------	-------

Association Parents Elèves CAMUS élémentaire et maternelle	110 €
Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire et maternelle	150 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire	110 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle	60 €
Association Parents Elèves LASSERRE élémentaire et maternelle	160 €
Association Parents Elèves MICHELET élémentaire	70 €
Association Parents Elèves MICHELET maternelle	40 €
Association Parents Elèves Lapie qui chante les enfants d'abord	140 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 331

Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
Comité Talençais de l'Orgue de Notre Dame	3 500 €
Grandpiano (le versement de la subvention 2020 ayant donné lieu à un trop perçu de 4 868,53 €, le versement de la subvention 2021 sera ramené à 17 131,47 € afin de régulariser la situation)	22 000 €
Groupe Images Talence	500 €
Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
Lyre Talençaise	2 500 €
Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
Rock et Chanson (l'acompte de 27 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	110 000 €
Rock et Chanson (subvention exceptionnelle)	25 000 €
Société Arts Talence Aquitaine	350 €
Talence Evénements (l'acompte de 218 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	340 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 40

ADEM (l'acompte de 22 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	32 775 €
Association Sportive Anonymes du Campus	1 500 €
Association Sportive BEC Section Rugby	1 000 €
Association Sportive Campus Aïkido (subvention exceptionnelle)	900 €
Association Sportive du collège Henri Brisson	400 €
Association Sportive Karaté Saint Genès	2 000 €
Association Sportive Sur les Chemins de Randonnée	100 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés (l'acompte de 20 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	40 000 €
Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan (l'acompte de 2 100 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	8 400 €
Union Sportive Alliance Talençaise Football (l'acompte de 7 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	30 000 €

Union Sportive Alliance Talençaise Football (subvention exceptionnelle)	3 000 €
Union Sportive Talence Acrosport (l'acompte de 2 250 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	9 000 €
Union Sportive Talence Aïkido	700 €
Union Sportive Talence Athlétisme (l'acompte de 15 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	60 000 €
Union Sportive Talence Badminton (l'acompte de 5 750 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	23 350 €
Union Sportive Talence Basket (l'acompte de 4 625 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	17 500 €
Union Sportive Talence Boxe (l'acompte de 2 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	10 000 €
Union Sportive Talence Club de Tennis	1 800 €
Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
Union Sportive Talence Gymnastique (l'acompte de 4 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	18 000 €
Union Sportive Talence Handball (l'acompte de 1 875 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	7 500 €
Union Sportive Talence Judo (l'acompte de 2 625 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	10 500 €
Union Sportive Talence Karaté	2 000 €
Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
Union Sportive Talence Plongée Le Nautile	2 000 €
Union Sportive Talence Tennis de Table (l'acompte de 1 875 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	7 500 €
Union Sportive Talence Volley-Ball (l'acompte de 3 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	13 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 421

Centre Ludiloisirs (l'acompte de 192 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	300 000 €
--	-----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 4221

Centre Animation Jeunesse (l'acompte de 110 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	435 000 €
Centre Social de Bagatelle	80 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel de Talence (l'acompte de 86 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	172 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 901

Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
Talence Innovation Sud Développement (l'acompte de 24 750 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	50 000 €

TOTAL GENERAL :

2 082 285 €

»

ADOPTÉ par 43 VOIX POUR

Sauf pour :

- Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence
34 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE (T.E.T. + N.E.T.)
- Ecole Talençaise des Sports Motorisés
34 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE (T.E.T. + N.E.T.)
- Comité de Quartier La Fauvette et Union Sportive Talence Karaté
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme SALLET)
- Mémoire et Patrimoine de Talence et Comité de Quartier Poste-Mairie
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON)
- Comité de Quartier Saint-Genès
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT)
- Fédération des Comités de Quartiers de Talence
41 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mmes SALLET et CHABBAT)
- Union Sportive Talence Gymnastique
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LAROSE)
- Comité de Quartier Haut Brion
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU)
- Comité des Jumelages de TALENCE
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme GRESLARD-NEDELEC)

Reçu en Préfecture le 1/04/2021

N° 15 - Participation – Subvention exceptionnelle à l'association la Fringalerie

Mme CHADEBOST : Pour le sujet suivant, je vais garder le micro et me donner la parole pour vous présenter une participation pour une subvention exceptionnelle à l'association La Fringalerie. Cela va me donner l'occasion de dire 2 lignes sur le Conseil communal Peyllanne – Leysotte – Lycée, les habitants de ce Conseil communal, pour mieux construire leur vivre ensemble près de chez eux, ont décidé de créer 3 commissions au sein du Conseil : la commission solidarité, la commission animation – culture et la commission aménagement – valorisation. Certaines actions sont déjà très visibles dont celle que je vous présente ce soir : pouvoir aider et accompagner dans l'urgence et de manière pérenne pour tous était nécessaire aujourd'hui. Aujourd'hui, je vais donc vous présenter l'accompagnement que nous

avons valorisé aujourd'hui sur l'association La Fringalerie, l'association La Fringalerie est une association de dépôt – vente à caractère social dont le local se situe à Crespy. Dernièrement, une étudiante de l'IUT Montaigne en stage au sein de l'association a désiré créer avec la Fringalerie une Fringalerie itinérante pour aller s'approcher au plus près des étudiants qui étaient en difficulté sur les dernières périodes COVID que nous avons eues, accompagner sur le café Papote mis en place par mes collègues pour pouvoir justement apporter aux étudiants la possibilité de s'habiller pour le franc symbolique.

Aujourd'hui, cette initiative, nous l'avons accompagnée et nous continuerons à l'accompagner sur d'autres projets qui vont accompagner les jeunes aujourd'hui et les habitants demain et je vous propose donc d'accorder cette somme à la Fringalerie, c'est une somme de 600 euros.

M. LE MAIRE : Très belle initiative et merci à l'ensemble des bénévoles. Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : Je voulais juste dire, je n'ai pas voté précédemment, je n'ai pas entendu.

M. LE MAIRE : Je pensais que vous l'aviez fait. Quel est votre vote pour les subventions ?

Mme QUÉLIER : Alors, pour les subventions, c'était la même chose en fait que ce qu'a proposé Monique DE MARCO, c'est-à-dire que je vote contre pour l'ETSM et l'association Chasse de Villenave et Talence.

Mme DE MARCO : Le vote idéal.

M. LE MAIRE : Mais pas majoritaire ! Peut-on revenir sur la Fringalerie s'il vous plaît ? Y a-t-il des demandes de parole ? Tout va bien, je suppose. Mme RAMI ?

Mme RAMI : Juste saluer cette opération et bien sûr accorder un vote pour.

M. LE MAIRE : Plus que favorable.

Mme RAMI : Je n'ai pas dit cela. Vous déformez beaucoup, je trouve !

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER, avez-vous un vote différent ? Non. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame CHADEBOST, Adjointe, Présidente du Conseil Communal 3 – Le Lycée, Peylanne, Plume la Poule, expose :

« Lors de la séance du Conseil Communal 3 - Le Lycée, Peylanne, Plume la Poule du 3 février 2021, l'association La Fringalerie a présenté un projet qu'elle a initié pour soutenir les étudiants présents sur le Campus Talençais et qui souffrent d'isolement pendant cette période de pandémie de la COVID.

Pour rappel, La Fringalerie est une association de dépôt-vente à caractère social dont le local se situe au cœur de la résidence Crespy. Véritable lieu de convivialité, le local où l'on trouve des vêtements, des chaussures, est accessible à tous sans aucune distinction, exceptée l'adhésion à l'association pour pouvoir vendre.

Dernièrement, une étudiante de l'IUT Montaigne, en stage au sein de l'association, a proposé un projet de "Fringalerie itinérante", ceci afin de lutter contre la précarité et l'isolement de certains étudiants. Les adhérents et bénévoles de l'association ont donné suite et ont organisé la première vente en même temps que le « Café Papote », le 23 février devant le restaurant Universitaire 1. Cette initiative est amenée à se reproduire et La

Fringalerie envisage de diffuser l'information sur le domaine universitaire pour toucher le plus d'étudiants possible. Un flyer a été réalisé en ce sens.

Les conseillers communaux ont été très sensibles à cette démarche et ont souhaité, en plus de s'impliquer personnellement pour certains, que le Conseil aide l'association à financer l'information et la communication des permanences, à hauteur de 600 €.

Aussi, le Conseil Communal 3 - Le Lycée, Peylanne, Plume la Poule demande donc au Conseil municipal d'accorder à l'association La Fringalerie cette somme issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 600 € à l'association La Fringalerie. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 16 - Participation – Subvention exceptionnelle au Centre Social et Culturel MIX-CITÉ

M. ERCHOUK : Oui, bonsoir, chers collègues, M. le Maire. Les Conseillers se sont réunis le 3 mars et ont décidé de soutenir l'achat d'un triporteur, projet porté par le Centre Social MIX-CITE. Un triporteur en support, un support dans la relation avec la population, notamment la population la plus éloignée de l'offre d'animation, donc un support, le triporteur visant plusieurs objectifs : être plus près des habitants du quartier, favoriser le lien social, développer au quotidien la visibilité des actions du Centre Social et Culturel, mais d'autres institutions aussi, de motiver aussi les habitants à venir profiter des services du Dôme et plus particulièrement du nouveau café du Dôme, de participer à la vie du quartier, etc. Également, ce triporteur se veut aussi être mutualisé avec l'ensemble des associations locales, voilà pour l'essentiel.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des demandes de parole ? Mme RAMI ?

Mme RAMI : Évidemment, c'est une opération intéressante, après une proposition, est-ce qu'il ne serait pas possible sur un comité de quartier de promouvoir aussi l'acquisition d'une rosalie qui permettrait aussi de faire du lien social et de permettre aussi à des personnes âgées ou en mobilité d'aller se déplacer ?

M. ERCHOUK : Ce triporteur, il sera mutualisé donc le comité de quartier pourra l'utiliser, il n'y a pas de problème.

Mme RAMI : Oui, mais c'est un triporteur, cela veut dire qu'on met quelqu'un dedans, ce n'est pas des gens qui peuvent pédaler ensemble. La rosalie, c'est le principe d'avoir plusieurs personnes.

M. ERCHOUK : Oui, c'est un vélo avec assistance électrique, enfin c'est le choix qui a été fait par le Centre Social.

Mme RAMI : Non, mais ça répond aux objectifs que vous vous êtes fixés, mais un triporteur n'est pas forcément adapté pour promener des personnes.

M. ERCHOUK : Il faut voir !

M. LE MAIRE : Cela peut être parfaitement étudié et je rappelle que si jamais il y a quelque chose sur un quartier en particulier, qu'il y a aussi le budget participatif, là on est pile dedans. En tout cas, il n'y a rien qui empêche d'aller plus loin dans votre idée, ma chère collègue. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

«Lors du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars du 3 mars 2021, le Centre Social et Culturel MIX-CITÉ a présenté un projet ayant comme objectif d'encourager le lien social et le bien vivre ensemble au sein du quartier prioritaire (Thouars) et du quartier de veille (Raba).

Il s'agit d'acquérir très prochainement un triporteur à assistance électrique qui permettra dans un tout premier temps à l'équipe du Centre Social et Culturel d'être le plus visible possible au sein de l'espace public, dans les quartiers de Thouars et de Raba.

Cette forme alternative de transport permettra à l'équipe du Centre Social de se déplacer très facilement, rapidement et efficacement au sein du quartier prioritaire. A travers l'utilisation de ce nouveau matériel, l'objectif des animateurs est :

- D'investir l'espace public (écoles, commerces, places publiques, etc), pour entrer en contact avec les habitants les plus éloignés des structures,
- D'être au plus près des habitants des quartiers dans lesquels l'oralité reste le moyen de communiquer le plus adapté, en privilégiant le bouche à oreille et les relations directes avec les gens,
- De favoriser le lien social et le bien vivre ensemble au sein des quartiers,
- De développer au quotidien la visibilité des actions du Centre Social et Culturel de Talence auprès des publics les plus éloignés de l'association,
- De motiver les habitants à venir profiter des services du Dôme et plus particulièrement de son nouveau Café,
- De participer à la vie du quartier en favorisant une démarche éco-responsable,
- D'enrichir les propositions d'animations déjà existantes au sein de l'espace public en termes d'animations socio-culturelles,
- De permettre aux habitants d'avoir connaissance des offres et des services proposés par les différents acteurs locaux,
- D'encourager la citoyenneté (mobiliser les habitants pour participer au Budget Participatif de la Ville de Talence).

Ce projet intervient en complément du mini-bus « Mixi-Truck » en offrant une plus grande souplesse d'utilisation.

Les Conseillers Communaux ont totalement adhéré à la démarche et aux objectifs du Centre Social et Culturel, et ce d'autant plus que la mutualisation du triporteur avec les associations du quartier de Thouars et les structures présentes au Dôme est contenue dans le projet.

Ils ont donc souhaité que le Conseil Communal concrétise son soutien dans la prise en charge de l'achat du triporteur pour un montant de 3 500 €.

Le Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars demande donc au Conseil municipal d'accorder au Centre Social et Culturel MIX-CITÉ cette somme issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 3 500€ au Centre Social et Culturel MIX-CITÉ. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 17 - Participation – Subvention exceptionnelle à l'Association Espoir pour Tous

M. ERCHOUK : Alors, un autre projet qui a été soutenu par les Conseillers lors du dernier Conseil communal, un projet porté par l'association Espoir pour Tous, une ferme pédagogique au plus près des habitants de Château Raba pour qu'ils puissent découvrir la ferme, mais il y a aussi toute une dimension sur le traitement des déchets, aussi une intervention sur le gaspillage alimentaire.

M. LE MAIRE : Merci. Donc là, la subvention est de 600 euros. Mme RAMI ?

Mme RAMI : C'est une animation, cela veut dire que les animaux seront présents combien de temps ?

M. ERCHOUK : Je crois que c'est sur un après-midi.

Mme RAMI : C'est sur un après-midi, OK.

M. LE MAIRE : Ne vous inquiétez pas, la Conseillère municipale en charge du bien-être animal veille.

Mme RAMI : C'était ma remarque suivante, mais vous avez anticipé d'où le karaoké qui a bien marché. Merci. Donc on est pour.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme QUÉLIER est pour également, donc à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Lors du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, du 3 mars 2021, l'association Espoir pour Tous a présenté aux Conseillers Communaux un projet d'animation qui sera organisé sur le quartier Château Raba. Il a pour objet de sensibiliser les habitants de la résidence à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation des biodéchets.

Le projet d'animation consiste à faire venir à la résidence Château Raba une ferme pédagogique au niveau des parcelles des jardins partagés. Au-delà de permettre aux habitants de la résidence d'approcher des animaux de la ferme, moutons, chèvres, poules, canards qu'ils n'ont l'habitude de rencontrer, il s'agit de leur faire comprendre qu'il est possible de valoriser leurs déchets organiques en les donnant aux animaux.

Considérant qu'il s'agit d'une action pédagogique à plus d'un titre, à destination d'un public qui est parfois éloigné des structures sociales présentes sur le quartier de Thouars, les Conseillers Communaux sont convaincus de la pertinence de cette action. Ils ont donc souhaité à l'unanimité que le Conseil Communal concrétise son soutien

dans la réalisation du projet en apportant un soutien financier d'un montant de 600 €. Cette somme correspond aux frais de déplacement de la ferme pédagogique sur le site.

Le Conseil Communal 4 - Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, demande donc au Conseil municipal d'accorder à l'association Espoir pour Tous cette somme issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 600 € à l'association Espoir pour Tous. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 18 - Création d'un poste au tableau des effectifs 2021

Mme THOMAS-PITOT : Il s'agit ici afin d'assurer la nomination d'une de nos professeures d'enseignement artistique option danse, on crée donc au niveau du tableau ce poste.

M. LE MAIRE : Des prises de parole ? Des abstentions, des votes contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer la nomination d'un agent lauréat du concours de Professeur d'enseignement artistique option Danse, il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins du service.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Professeur d'enseignement artistique Classe normale	2	Création 1 poste	3 au 1 ^{er} Mars 2021

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 19 - Rémunération d'un poste de cuisinier

Mme THOMAS-PITOT : En raison du départ du titulaire du poste jusqu'à présent, nous avons dû pallier son remplacement et donc créer un poste de cuisinier.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions ? M. BIMBOIRE ?

M. BIMBOIRE : Il me semble que ce n'est pas la première fois qu'on voit au niveau de la cuisine centrale le départ ou l'arrivée d'un cuisinier. La question que je me pose, est-ce que les conditions de travail font que les salariés ne restent pas ? Pourquoi y a-t-il ce genre de situations où on parle de la cuisine générale ? À quoi est-ce lié ? Je vous pose la question, merci.

M. LE MAIRE : Non, la question est très pertinente. D'abord, je ne vais pas vous surprendre, ce sont des services qui sont particulièrement difficiles, c'est un service comme beaucoup d'autres malheureusement qui depuis 1 an produit à mi-effectif puisque la cuisine, il y a des difficultés. Donc aujourd'hui, et comme avait eu l'occasion de vous le présenter Mme IRIART, il y a une vraie réflexion de fond sur l'adéquation du lieu avec ce que l'on doit produire, éventuellement aller plus loin puisque vous savez qu'on s'est engagé sur augmenter de 50 % la part du bio, il ne faut pas que cela soit incantatoire, il faut que nous puissions aller plus loin, donc il y a des difficultés aujourd'hui avec des personnes qui sont parties, mais qui sont parties vers d'autres collectivités. Le problème est que dans certains services, c'est le cas aussi, l'absence doit être palliée beaucoup plus rapidement parce qu'il faut que l'on continue à produire près de 3 000 repas par jour. C'est donc un service sur lequel on a une attention particulière depuis quelques années, sur lequel il va y avoir une réflexion de fond qui va être menée et sur la partie RH et sur la partie investissement si nécessaire et sur lequel on sera peut-être amené à vous présenter des choses si on devait aller sur certaines décisions, en tout cas c'est l'objet de ce qu'a commencé Mme IRIART qui réfléchit et qui va peut-être se faire aider par un bureau d'études extérieur parce que je pense que c'est peut-être la meilleure façon parce que notamment quand on est dans la hiérarchie, on est concentré sur produire au jour le jour et c'est un peu compliqué. En tout cas, c'est un service pour lequel on a une attention toute particulière.

Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison du départ pour mutation de l'agent titulaire d'un poste de cuisinier au 1^{er} Mars 2021, la Ville doit procéder à son remplacement.

C'est ainsi qu'un recrutement en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 peut être effectué, sur la base du 1^{er} grade du cadre d'emplois concerné (Adjoint technique), sur la période du 1^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022.

Compte tenu du niveau de qualification requis, il est proposé de compléter la rémunération par l'attribution du régime indemnitaire prévu pour les agents titulaires sur ce grade.

Missions principales :

- Produire et valoriser les préparations culinaires (2700 repas jour),
- Participer à l'hygiène des locaux et matériels (HACCP), nettoyage et désinfection,
- Faire les échantillons de denrées pour le suivi traçabilité de production,
- Manipuler et charger des gastros et des containers,
- Participer aux prestations évènementielles.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Adjoint technique, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 354 - IM 330) du grade d'Adjoint technique,
- o l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à compléter la rémunération accordée sur un poste de cuisinier à temps complet du 1er Avril 2021 au 31 Mars 2022,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 20 - Stade Nautique HENRI DESCHAMPS – Désaffectation couverture du bassin extérieur – Retrait, transport et destruction

M. FARGUES : Merci M. le Maire, chers collègues, dans cette délibération, il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la société Ciffa Systèmes pour nous débarrasser d'enrouleurs qui n'auront plus d'utilité dans le cadre de la rénovation du stade nautique Henri DESCHAMPS, qui n'auront pas d'utilité puisqu'il y aura un bassin nordique avec une couverture intégrée.

M. LE MAIRE : Je rappelle que les travaux vont commencer dans quelques jours et que, comme vous l'avez vu dans la délibération, tout est fixé, c'est-à-dire enlèvement, transport, destruction et modalités d'assurance. Mme RAMI ?

Mme RAMI : Juste une question sur la bâche, si on sort les enrouleurs, la bâche n'est plus utilisable, va-t-elle être éliminée elle aussi ? Je pense qu'il y a des possibilités de recyclage sur une bâche. Les enrouleurs, je ne doute pas qu'on ne puisse pas, on ne va pas pouvoir les recycler, mais la bâche ?

M. FARGUES : La bâche, en termes de recyclage, je ne sais pas, mais compte tenu que c'est un système différent, la bâche ne va pas être réutilisée. De plus, elle a l'âge de ses artères visiblement, plus de 11 ans.

Mme RAMI : La société ne va donc pas emmener la bâche en même temps que les enrouleurs ?

M. FARGUES : Ils s'occupent uniquement des enrouleurs métalliques.

M. LE MAIRE : Je vous propose qu'on vous réponde éventuellement sur la bâche prochainement. Je rappelle que dans le cadre de la future piscine, il y aura une couverture qui est immergée, c'est le choix technique que l'on a retenu. Je vous propose que Frédéric revienne vers vous sur l'avenir de cette bâche et notamment d'un point de vue recyclage de manière à ce qu'on puisse avoir la même information sur la bâche que sur l'enrouleur, merci pour cette question. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Unanimité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Dans le cadre de la rénovation du Stade Nautique HENRI DESCHAMPS, les deux enrouleurs de couvertures isolantes du bassin extérieur (10 mètres chacun), n'auront plus d'utilité dans le futur (création d'un bassin nordique avec couverture immergée).

Ces équipements, à présent inutilisés et devenus vétustes (plus de 11 ans d'ancienneté), ne peuvent donc être revendus. Ils doivent cependant être enlevés, transportés et détruits et/ou recyclés.

La société CIFFA SYSTEMES, fournisseuse initiale de ce matériel, propose de retirer ce dernier en prenant en charge le coût du transport et sa destruction.

Aussi, je vous propose en application de l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- De constater que le bien matériel en question n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,
- De procéder au déclassement de ce bien mobilier du domaine public,
- Et par ailleurs, d'autoriser M. le Maire à signer la convention jointe à la présente avec la société CIFFA SYSTEMES, définissant les conditions d'enlèvement, de transport et de destruction de l'équipement en question. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 30/03/2021

N° 21 - Renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la création, le développement et la gestion d'une Carte jeune partagée entre plusieurs communes. Autorisation. Signature

M. LAROSE : Mes chers collègues, M. le Maire, la carte jeune est un dispositif gratuit mis en place par la Ville de Bordeaux en 2013 qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les jeunes de 0 à 25 ans. Depuis avril 2019, 12 communes de Bordeaux Métropole dont Talence se sont associées pour proposer la carte jeune à leurs habitants dans le cadre d'une expérimentation prévue pendant 30 mois au terme duquel en juin 2021, il a été prévu la possibilité d'intégrer de nouvelles communes. Au vu du caractère d'intérêt général du

dispositif, du contexte sanitaire actuel et d'un usage fortement dégradé de la carte jeune, une prolongation de l'expérimentation jusqu'en décembre 2021 permettrait aux nouvelles communes de s'associer au dispositif. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser M. le Maire à renouveler la convention d'entente intercommunale au terme de l'expérimentation le 30 juin, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

M. LE MAIRE : Très, très gros succès de cette carte jeune, on verra l'avenir qui lui sera réservé, en tout cas 40 000 porteurs quand même sur 12 villes, ce n'est pas rien, donc grand succès. Mme RAMI ?

Mme RAMI : J'ai lu les documents que vous nous aviez fournis sachant que c'est un bilan de 2019, c'était le démarrage de la première phase d'expérimentation, donc c'est un bilan sur lequel il manque l'année 2020. Si j'ai bien tous les éléments, l'objectif au terme de l'expérimentation, c'est d'arriver quand même à avoir 25 % d'adhésion sur ces cartes-là. En 2019, on n'y était pas encore, mais je ne doute pas qu'on puisse y arriver et après, je me suis posé la question au niveau des partenariats qui sont développés, j'ai vu que chaque Ville avait des partenariats différents et je vois par exemple à Talence, on a 2 partenaires : UGC Talence et Paravol, l'ODP, la fête de la rentrée, le campus Talence, juste une petite question, j'ai vu que d'autres avaient des auto-écoles, comment cela se passe-t-il ? Je ne ferai pas d'humour là-dessus.

M. LE MAIRE : Je ne vous ai rien dit, Mme RAMI !

Mme RAMI : Juste parce que les partenaires sont mutualisés, cela veut dire que si un Talençais veut avec sa carte jeune aller dans une auto-école, qu'il n'y a pas de partenaire sur Talence, il va être obligé d'aller sur une autre commune, est-ce cela ?

M. LAROSE : Cela se passe comment ? Cela se passe de manière très collective et collégiale au sein du COPIL auquel vous participez et sur lequel les chiffres ont été donnés en novembre 2020, donc je pourrais vous les envoyer sur la dernière version du COPIL qui montre les 40 000 qui ont été évoqués. L'ensemble des représentants, la Ville de Talence a 3 représentants, 2 de la majorité, 1 représentant dans l'opposition, pour moi tu étais le nom donné, donc chaque voix compte et il faut qu'il y ait une unanimité autour des propositions des communes sur les commerces, sur les services qui sont proposés à la carte jeune. Effectivement, la Ville de Talence n'a peut-être pas présenté jusque-là des auto-écoles, on a pu faire des propositions autour de crèches notamment pour permettre aux jeunes parents de pouvoir faire garder leurs enfants pour l'accès à des loisirs, au sport, parce qu'on peut être à la fois jeune et parent, donc c'est le type de propositions que l'on fait. Chaque commune participante fait des propositions qui sont débattues au sein de ces COPIL qui sont trimestriels, il y en a eu moins que cela en 2020 à cause de la crise COVID, mais l'ensemble est débattu et il faut qu'il y ait une unanimité pour qu'un service, un commerce ou une bibliothèque intègre le dispositif.

M. LE MAIRE : M. FARGUES.

M. FARGUES : Oui, pour abonder dans ta question, pour avoir participé au lancement de la carte jeune, la Ville de Talence avec le service économique, on avait réfléchi aussi à demander à toutes les auto-écoles de la Ville pour savoir s'ils souhaitaient participer ou non parce qu'on ne souhaitait pas d'un point de vue commercial puisque c'est une activité commerciale, favoriser plus l'une que l'autre.

Donc il y avait un appel à candidatures et ils avaient libre arbitre d'adhérer ou non à cette carte-là et c'est peut-être aussi pour cela que compte tenu du contexte géographique où nous, en auto-écoles, on est relativement bien pourvus, on avait opté justement à faire attention à cela et dans d'autres communes, je sais que comme ils ont une ou deux auto-écoles, ils les favorisaient directement.

M. LAROSE : Oui, ce que j'avais rajouté, le panel des communes aujourd'hui représente à la fois des villes urbaines et d'autres qui sont beaucoup plus rurales et donc les propositions peuvent varier en fonction des besoins de son territoire. Juste quelques éléments sur la nouvelle carte jeune qui va être mise en place avec la possible extension des communes, c'est qu'entre le mois de mars – avril et le mois de septembre – octobre, ce Comité va faire des propositions à l'ensemble des communes qui pourront ou non s'inscrire à la fois dans le dispositif existant, faire des propositions d'amélioration du dispositif. Donc ce travail-là, la prorogation le permet et cela marque le début de ce travail auquel je vous invite à participer.

M. LE MAIRE : Pour conclure... Ah non, Mme QUÉLIER ou Mme GRESLARD ?

Mme QUÉLIER : C'était une petite remarque parce que quand on voit le graphique d'analyse par Ville, on voit que Talence n'était qu'à 8,5 % de diffusion de cette carte, donc le taux le plus faible de l'ensemble des villes, donc est-ce qu'il y a une explication ? Première question. Deuxième question, je ne sais pas sur quoi est calculé ce pourcentage parce que dans le texte, il est dit, là je n'ai pas compris en fait que le public ciblé était les 14 – 30 ans, donc normalement la carte jeune, c'est jusqu'à 25 ans. Il est dit aussi que le service qui a en tout cas écrit ce texte n'avait pas les statistiques démographiques qui correspondaient aux tranches d'âge, donc je voulais signaler que ces statistiques existent et sont très accessibles par l'INSEE, qu'on peut donc avoir les 0 – 24 ans dans les statistiques de l'INSEE. Donc pourquoi 8,5 % à Talence ?

M. LE MAIRE : Tout simplement parce que le socle, le potentiel numérique et c'est le plus important, je rappelle qu'on estime qu'il y a à peu près 25 % de la population talençaise qui est étudiante et donc par définition, votre dénominateur est très grand avec des gens qui peut-être n'ont pas forcément recours et donc une proportion de jeunes qui est beaucoup plus importante et donc un recours moindre. Cela pose des questions en fait, je rappelle que c'est un dispositif qui n'a que 1 an et demi, on va mettre de côté l'année 2020 et la diffusion auprès notamment de la diffusion de la population universitaire, quand je dis universitaire, c'est université de Bordeaux et grandes écoles, de cette carte jeune, mais laissons-lui le temps de se diffuser de manière, mais c'est ce qui explique les chiffres, on a une population jeune qui est excessivement plus importante que dans toute autre ville et donc notre dénominateur est plus fort, donc le chiffre est plus faible, mais cela veut dire qu'il faut qu'on ait des actions pour aller vers eux. Mme GRESLARD ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Est-ce qu'il y a dans les critères relevés le type de jeunes, leurs ressources par exemple qui accèdent à cette carte ? J'explique mon propos, si l'objectif, c'est de fournir des cartes de réduction à des jeunes qui ont déjà des moyens conséquents, il s'agit uniquement d'une opération commerciale et donc dans ce cadre-là, tous les commerces qui veulent adhérer à cette carte devraient pouvoir le faire ; si ce n'est pas le cas, quel est l'objectif poursuivi avec cette carte particulière ?

M. LE MAIRE : M. LAROSE.

M. LAROSE : Tous ces principes, ils ont quand même pour but derrière de motiver et de favoriser l'autonomisation des jeunes et je ne suis pas sûr que de le rattacher tout de suite aux moyens dont disposent leurs parents le plus souvent à cet âge-là, que cela soit un bon moyen de les autonomiser. Donc j'entends les éléments, je vais les chercher d'un point de vue statistique par rapport à l'utilisation de la carte auprès du Comité collectif de l'ensemble des communes et je pourrai vous les donner.

M. LE MAIRE : Dernier point. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : J'ai bien compris et c'est bien expliqué effectivement sur en tout cas le but qui concerne la culture, le sport et autres et j'avais une demande en tout cas de jeunes qui demandaient si, vu la situation de la COVID et on sait que les jeunes ont bien des fois des difficultés pour se nourrir, c'est bien la culture, je la revendique et je suis d'accord avec vous, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un débat et s'ouvrir sur le fait de leur permettre avec cette carte d'avoir des tarifs pour récupérer un peu de nourriture, car certains ne mangent pas ?

M. LE MAIRE : Alors je rappelle, je vais répondre là-dessus, un, je rappelle qu'au plus fort de la crise, la mairie, on n'était pas seul, il y avait la mairie de Bordeaux et la mairie de Pessac aussi, a distribué près de 500 repas par jour aux étudiants, de vous rappeler qu'il y a aussi tout un tissu, je pense, à l'épicerie solidaire qui permet aussi là-dessus et tout le tissu associatif qui permet de voir. Après, on reste sur une économie sur laquelle finalement obtenir une réduction dépend de la volonté du commerçant quelle que soit sa taille et on ne peut pas lui imposer de procéder à une réduction ou pas. Ce qui est sûr, c'est que pour la frange qui a le plus souffert de cette crise et cette crise, je pense, a révélé aux yeux du monde toute la misère et la précarité étudiante et aussi le formidable élan de solidarité qu'il y a eu et qui continue encore aujourd'hui, je veux aussi vous dire que le repas à 1 euro du CROUS qui a été mis en œuvre est un très gros succès et aussi ce n'est pas très cher parce que les étudiants revoient du monde et cela, ça n'a pas de prix de revenir manger avec quelqu'un d'autre et d'échanger. Donc le tissu associatif et la mairie, c'était une des délibérations de Mme CHADEBOST tout à l'heure, on l'a mise en œuvre, si après, demain, il y a des grandes surfaces ou des moyennes surfaces ou des petites surfaces même bio qui voulaient dire : « les étudiants, vous avez telle réduction », ils peuvent le faire. Je rappelle que la carte jeune, ce n'est pas non plus l'alpha et l'oméga de toutes les réductions, il y a aussi des commerçants que je veux saluer, qui pratiquent déjà des remises sur la présentation de la carte étudiante et ils ne sont pas forcément rentrés, encore une fois on est sur un dispositif qui n'a même pas 2 ans, laissez-lui le temps de rentrer.

J'ai souvenir quand j'étais beaucoup plus jeune d'avoir cette fameuse carte jeune qui était extraordinaire, spéciale dédicace à ceux qui ont connu la carte Kiwi, mais j'allais dire que le nombre va engendrer le fait d'avoir des réductions.

Pour compléter la question que vous avez posée tout à l'heure Isabelle, sur le permis de conduire, vous l'avez peut-être vu dans les excellents slides enthousiastes de M. JESTIN et cela correspond à une des pages du programme que je vous donnerai, mais que nous allons aider les jeunes à hauteur de 700 euros, donc le permis solidaire, c'est-à-dire qu'on va permettre à des jeunes moyennant 70 heures de bénévolat dans une association solidaire de Talence d'obtenir une réduction de 700 euros sur les auto-écoles de Talence. C'est un engagement que l'on a pris, M. LAROSE vous le présentera, je pense d'ici à la fin de l'été parce que cela paraît simple à dire, mais c'est beaucoup plus compliqué à faire et donc on va avoir une solution, j'allais dire faite maison pour les jeunes de Talence à travers le permis solidaire et en plus, on fera une bonne action, on permettra à ces jeunes d'aller garnir les rangs des associations solidaires, mais nul doute qu'on aura l'occasion d'échanger là-dessus, je pense d'ici au mois de juin. Donc je pense qu'on aura cette solution-là.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« Dans le cadre de leur clause générale de compétence, les communes développent des politiques en faveur de la jeunesse, au sein desquelles l'accès à la culture, au sport et aux loisirs tient une place particulière compte tenu de leur effet de levier sur l'autonomisation des jeunes, leur santé, leur développement et leur vie quotidienne.

La Carte jeune est un dispositif gratuit mis en place par la Ville de Bordeaux en 2013 qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les Bordelais de 0 à 25 ans. La participation de la Ville au projet de Carte jeune a été délibérée lors du Conseil Municipal en date du 26/11/2018 (délibération n°24).

Depuis avril 2019, 12 communes de Bordeaux Métropole se sont associées pour proposer la Carte jeune à leurs habitants dans le cadre d'une expérimentation initialement fixée à 30 mois. Ces communes sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bouliac, Bordeaux, Gradignan, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles et Talence. Elle compte aujourd'hui 40 000 porteurs sur les 12 villes dont 18 000 cartes délivrées depuis le début de l'expérimentation.

Au terme de la première phase d'expérimentation en juin 2021, il a été prévu la possibilité d'intégrer de nouvelles communes au dispositif. Au vu du contexte sanitaire actuel, une prolongation de l'expérimentation jusqu'à décembre 2021 permettrait aux nouvelles communes intéressées d'intégrer le dispositif dans un contexte plus favorable, l'usage de la Carte jeune étant fortement impacté par la crise sanitaire. Le renouvellement de cette expérimentation est prévu à l'article 9-1 de la Convention d'entente intercommunale signée le 14 février 2019. Il se justifie au regard du succès de ce dispositif d'intérêt général sur les 24 mois d'expérimentation et de la nécessaire continuité de ce dernier jusqu'au positionnement de nouvelles communes.

L'entente intercommunale de la Carte jeune repose sur les principes suivants :

- Une Carte gratuite délivrée selon un critère d'âge et de résidence ;
- Un dispositif fondé sur des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisir permettant de proposer aux jeunes des offres spécifiques adaptées à leurs pratiques et des tarifs préférentiels. Certaines offres s'étendent à l'accompagnant du jeune de moins de 16 ans ;
- Des partenariats passés sans compensation financières et fondés sur un échange de visibilité et sur la volonté de s'investir pour un objectif commun (favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs) ;
- Une Carte unique offrant les mêmes avantages à chaque jeune, quelle que soit sa commune de résidence du moment que celle-ci participe à l'expérimentation ;

- Des moyens communs mutualisés, mais aussi un relai en proximité adapté par chaque commune en fonction de ses moyens et mis en œuvre sous sa responsabilité directe ;

Une conférence intercommunale, dans laquelle chaque Ville participante dispose de trois représentant-e-s et est dotée d'une voix, assurera le suivi du dispositif.

Afin d'assurer une mutualisation de certaines charges, la Ville de Bordeaux met en œuvre certaines dépenses au bénéfice de l'ensemble des membres de l'Entente (ressources humaines et dépenses de fonctionnement). Un budget prévisionnel a été établi et des titres de recettes sont émis chaque année afin d'assurer le remboursement de ces charges mutualisées, au prorata de la population des villes.

Considérant le contexte sanitaire de pandémie lié au Covid-19 qui rend l'utilisation de la Carte jeune très limitée et ne favorise pas l'intégration de nouvelles communes au dispositif ;

Considérant le caractère d'intérêt général d'un dispositif permettant d'améliorer l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs, en tenant compte des pratiques des publics, qui dépassent aujourd'hui les frontières communales ;

Considérant les objectifs complémentaires de mutualisation de certaines charges entre communes tout en garantissant une action de proximité par chaque commune, recherchés dans le cadre de l'Entente ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5221-1, L.5221-2, et L.2121-29 ;

Vu le Code civil et notamment ses articles 1984 et suivants ;

Vu le Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ci-après RGPD) ;

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention d'entente intercommunale au terme de l'expérimentation à compter du 30 juin 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2021. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 30/03/2021

Le débat, l'ordre du jour étant épuisé, je vais vous donner la date du prochain Conseil municipal, je vais vous donner l'heure en espérant que les contraintes sanitaires n'aient pas d'influence là-dessus donc je vais convenir avec vous que cette heure est une heure indicative sauf mention contraire, c'est donc à 18 heures le lundi 3 mai. Je voudrais une nouvelle fois vous souhaiter à vous, en distanciel, ou en différé une excellente soirée ou une excellente journée, c'est selon. Merci de nous avoir suivis, la séance est levée, merci à vous toutes et à vous tous, mes chers collègues.

La séance est levée à 21h.

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Séance du 29 mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Danièle CASTAGNERA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	42
Nombre de procurations	
Date de convocation :	23 mars 2021

Envoyé en Préfecture le :

Reçu en Préfecture le :

Publication le :

Nombre de suffrages exprimés	33
VOTES : Abstentions	9
VOTES : Pour	33
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		10 942 917,65 €		10 843 214,81 €		21 786 132,46 €
Opérations de l'exercice	47 631 452,10 €	52 250 825,73 €	13 812 842,88 €	3 093 061,02 €	61 444 294,98 €	55 343 886,75 €
TOTAUX	47 631 452,10 €	63 193 743,38 €	13 812 842,88 €	13 936 275,83 €	61 444 294,98 €	77 130 019,21 €
Résultats de clôture		15 562 291,28 €		123 432,95 €		15 685 724,23 €
Restes à réaliser			8 692 499,89 €	1 142 945,00 €	7 549 554,89 €	
TOTAUX CUMULES	47 631 452,10 €	63 193 743,38 €	22 505 342,77 €	15 079 220,83 €	70 136 794,87 €	78 272 964,21 €
RESULTATS DEFINITIFS		15 562 291,28 €	7 426 121,94 €			8 136 169,34 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC REGIE DES TRANSPORTS (€ TTC)

Nombre de suffrages exprimés	42
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	42
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés				213 975,59 €		213 975,59 €
Opérations de l'exercice	207 347,63 €	207 347,63 €	21 278,55 €	31 372,54 €	228 626,18 €	238 720,17 €
TOTAUX	207 347,63 €	207 347,63 €	21 278,55 €	245 348,13 €	228 626,18 €	452 695,76 €
Résultats de clôture				224 069,58 €		224 069,58 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	207 347,63 €	207 347,63 €	21 278,55 €	245 348,13 €	228 626,18 €	452 695,76 €
RESULTATS DEFINITIFS				224 069,58 €		224 069,58 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC POMPES FUNEBRES (€ HT)

Nombre de suffrages exprimés	42
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	42
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		19 792,91 €				19 792,91 €
Opérations de l'exercice	0,49 €	125,00 €			0,49 €	125,00 €
TOTAUX	0,49 €	19 917,91 €			0,49 €	19 917,91 €
Résultats de clôture		19 917,42 €				19 917,42 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,49 €	19 917,91 €			0,49 €	19 917,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		19 917,42 €				19 917,42 €

2° On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet

Pour expédition conforme,
Le Président,